



# *C'est au quotidien qu'on change les choses*

**Programme 2024-2030  
de la liste Impulsion C**

**ImpulsiOIN<sup>C</sup>**



# Table des matières

- Introduction **5**
- Un aménagement du territoire maîtrisé et raisonnable **6**
  - Notre engagement **6**
  - La Place du Centre **8**
  - Les chantiers en cours **8**
  - Des projets futurs **9**
- Une mobilité renforcée **10**
- Une gestion pointue des travaux, voiries, propreté publique et patrimoine **14**
  - Travaux, voiries, propreté **14**
  - Patrimoine communal **15**
- Des logements accessibles **15**
- Une commune solidaire et inclusive **16**
  - Être aux côtés des personnes socialement vulnérables ou en situation de précarité, comme les familles mono parentales, afin de leur donner les moyens de se réinsérer dans la société **17**
  - Inclure les personnes en situation de handicap dans la commune **22**
  - Être partie prenante pour mettre les femmes et les hommes sur un même pied d'égalité, et pour garantir les droits des femmes **23**
  - Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des LGBTQIA+ **26**
  - Mener une politique active et respectueuse pour nos aînés **26**
- Une commune qui fait grandir et qui permet à chacune et chacun de trouver sa voie **29**

- Une commune qui assure plus de places d'accueil au niveau de la petite enfance **30**
- Un enseignement efficient **32**
- Les ados et jeunes adultes, acteurs de la vie communale **33**
- Vivre dans une commune family-friendly **35**
- Des associations stimulées et stimulantes **35**
- Une vie de quartier et de village valorisée dans la politique communale **36**
- Ottignies et Louvain-la-Neuve en pleine santé **37**
  - Bénéficier d'un environnement sain **37**
  - Faciliter les modes de vie sains **37**
  - Prendre soin de ceux qui prennent soin **38**
  - Tolérance Zéro pour les violences et le harcèlement **38**
- Les finances et le budget **39**
  - Des dépenses raisonnées **40**
  - Des recettes optimisées **41**
  - Un budget innovant et transparent **41**
- Économie et emploi **42**
  - Des commerces pour tous **42**
  - L'emploi pour tous **44**
  - Une économie en développement **45**
- Une commune en transition **46**
  - Une commune qui protège son territoire, et réintègre la nature et le vivant dans ses espaces de vie **47**

- Une commune qui limite les déchets **52**
- Une commune qui réduit sa consommation énergétique et ses émissions de carbone **53**
- Du sport pour tous **56**
- La culture **58**
  - Garantir l'accès à la culture pour toutes et tous **59**
  - Eveiller à la culture **61**
  - Soutenir les opérateurs culturels locaux, et adapter et développer les infrastructures culturelles à la spécificité territoriale **62**
  - Mettre en avant les artistes locaux et les associations culturelles locales **63**
- Des fêtes et des animations de quartiers **65**
- La sécurité, un droit fondamental **66**
- Les cultes **68**
- Participation citoyenne et Gouvernance **69**
- Une administration communale au service des citoyens **71**
- Le numérique comme outil d'amélioration de la vie des citoyens **72**
  - Une couverture réseau étendue au service des citoyens et des entreprises **72**
  - Des services communaux accessibles en ligne **73**
  - Une politique d'inclusion numérique proactive **73**
  - Des décisions stratégiques basées sur des données fiables, sécurisées, et de qualité grâce à la bonne gouvernance des données **73**
  - Des données transparentes et accessibles aux citoyens **74**

# INTRODUCTION

Ce document présente le programme que le nouveau mouvement politique **Impulsion C** se propose de mettre en œuvre à l'issue des élections communales du 13 octobre 2024.

**Impulsion C** est une liste unique issue d'un accord entre les représentants des groupes Avenir-Les Engagés et OLLN 2.0-MR de l'actuel Conseil communal. La volonté poursuivie conjointement est de créer une rupture par rapport à la gestion de ces dernières dizaines d'années, d'ouvrir des perspectives et de mener des réformes basculantes dans l'intérêt de toutes nos citoyennes et de tous nos citoyens.



***Elle s'inscrit de surcroît dans une logique parfaitement cohérente avec le résultat de élections régionales et fédérales***

***du 09 juin 2024, et la formation du gouvernement wallon qui en a découlée.***

La législature communale qui s'achève, a connu des évolutions majeures :

- La crise COVID et les effets du changement climatique ont révélé notre besoin accru d'espaces verts et de « bulles de fraîcheur » dans les deux centres urbains d'Ottignies et de Louvain-la-Neuve comme des espaces publics de convivialité ;
- les inondations de 2021 ont impacté la vallée de la Dyle et certains versants. Le risque de leur répétition à l'avenir est sur toutes les lèvres au point de nous interroger sur la bétonisation excessive comme sur l'efficacité et le dimensionnement de nos réseaux d'égouttage et de gestion des eaux de ruissellement ;
- le transfert modal concernant nos déplacements (au profit des modes doux ou partagés) continue à s'accroître ;
- selon l'Institut wallon d'étude, de prospective et de statistique (en abrégé l'IWEPS), la population d'Ottignies-

Louvain-la-Neuve stagne et vieillit depuis 2011;

- l'évolution de la taille des ménages, la crise financière et l'augmentation du coût de la main d'œuvre et des matériaux dans le domaine de la construction se traduisent par une diminution de la superficie des logements ;
- les infrastructures et les services à la population, en termes d'offre scolaire comme d'aide à nos aînés, doivent s'adapter à nos besoins au sein de nos centres urbains et de nos quartiers ;
- la Région wallonne a adopté son nouveau Schéma de développement du territoire (SDT) qui fixe des centralités sur le territoire communal qui doit concentrer les logements, aménagements communautaires, commerces et bureaux. Cet outil de planification de notre territoire fixe par ailleurs notamment des densités de logements à l'hectare passant de 40, 30, 20 à 5 depuis les centres urbains jusqu'en périphérie. Il favorise par ailleurs la création de nouveaux espaces verts dans les centres, le respect absolu des espaces verts existants, la désartificialisation (le « stop béton »).





# UN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MAÎTRISÉ ET RAISONNABLE

## Notre engagement



Les demandes d'urbanisation sont de plus en plus nombreuses et devront être repensées suite aux nouveaux outils de la Région wallonne en tenant compte des inondations de 2021 et du réchauffement climatique. Notre volonté sera de cadrer plus efficacement l'urbanisation en accordant une meilleure place à la nature, à la biodiversité, à la mixité

des fonctions et surtout en y intégrant pleinement les enjeux de mobilité. La construction de logements pour les familles à de prix raisonnables sera aussi une de nos priorités.

A côté des Centres des entités, nous voulons assurer une gestion parcimonieuse et qualitative des espaces non-bâtis en préservant le

caractère villageois de Céroux, de Limauges, de Ferrières, de Pinchart et de Rofessart.

Nous veillerons à faire cohabiter harmonieusement ces différents lieux avec le développement de Louvain-la-Neuve.

## Nous nous engageons à :

- Redéfinir les outils d'aménagement et d'urbanisme communaux (schéma de développement communal, schéma d'orientation local, plans particuliers d'affectation du sol...) en intégrant l'évaluation et les recommandations des citoyennes et citoyens. Il est par exemple nécessaire de renforcer certaines toitures exposées, de réaménager et équiper les zones exposées aux inondations ou de végétaliser les zones urbaines pour lutter contre les îlots de chaleurs.
- Atteindre la « neutralité béton » pour 2035 au plus tard. La densification des zones déjà urbanisées doit être privilégiée. Des zones non encore urbanisées pourraient toutefois encore l'être si cela répond à des enjeux locaux ou régionaux mais chaque m<sup>2</sup> artificialisé serait alors compensé par une désartificialisation d'une parcelle équivalente (enlèvement du bitume d'un parking ou d'une ancienne route, reconversion d'une friche...) ou par la végétalisation d'espaces urbanisés.

- Redonner au Centre-ville d'Ottignies un véritable « cœur » en y réaménageant, notamment, la place du Centre afin qu'elle puisse être un lieu animé, convivial et d'ouverture. Le stationnement en Centre-ville sera préservé pour assurer le dynamisme de nos commerces.
- Dans toute nouvelle demande d'urbanisation, consacrer une part importante des logements aux jeunes familles principalement d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour leur permettre de s'installer et de rester dans notre ville à des coûts raisonnables.
- Privilégier le recours au bail emphytéotique afin de réduire la part excessive qu'occupe le foncier dans l'accession au logement.
- Protéger les terres agricoles ainsi que les zones naturelles et boisées et mettre en valeur la Dyle et ses abords pour permettre à la nature de reprendre sa place.
- Redéfinir avec l'Administration des Routes de la Région les réseaux de

déplacement des véhicules de transit ou de desserte des centres urbains et des quartiers, en s'accordant sur des itinéraires qui apaisent les quartiers traversés et qui facilitent l'usage pour les personnes à mobilité réduite et les modes doux.

- Soutenir les nouvelles formes d'habitats telles que l'habitat léger.
- Veiller à diversifier les logements (familles nombreuses ou recomposées, studios...) et faciliter le développement d'une offre de logements « adaptables » ou « adaptés » pour tenir compte de l'évolution des besoins de la population en ce compris nos aînés et favoriser l'intergénérationnel.
- Entamer une désartificialisation des sols là où l'asphalte ne se justifie plus et, dans le cadre de l'octroi d'un permis, veiller à limiter les espaces bétonnés au strict nécessaire ou à prévoir des solutions techniques (revêtement, bâtiment...) qui permettent une bonne infiltration des eaux dans le sol.

## La place du Centre

Il est grand temps de redonner au centre-ville d'Ottignies un véritable cœur. L'objectif n'est pas de densifier cette place mais bien de créer un lieu convivial où les habitants auront plaisir à se retrouver à l'image d'un centre de « Village ».

Nous proposons de donner une plus grande place à la nature (notamment pour apaiser le phénomène des îlots de chaleur déjà bien présent à Ottignies) et de favoriser le développement d'activités qui animent cette nouvelle place (commerces de proximité, horeca avec terrasses ouvertes sur la place, activités culturelles, etc.) en maintenant suffisamment de place de stationnement à proximité.

Nous proposons également d'encadrer /limiter l'urbanisation de cette place dont les constructions devront rester à « dimension humaine » et respecter l'avis des citoyens qui se sont engagés dans le processus participatif !

## Les chantiers en cours

De nombreux dossiers d'aménagement du territoire ont été lancés sur lesquels la Ville a peu ou prou la main tel le développement d'un nouveau quartier sur les sites dits « des bétons Lemaire » et Bénelmat/Samaya... tandis que d'autres acteurs ont leur mot à dire sur d'autres chantiers :

- l'UCLouvain sur le SOL LLN Nord dit « de l'esplanade » et Athena Lauzelle,
- la SNCB/Infrabel/les TEC, c'est-à-dire des niveaux de pouvoir fédéral et régional, sur les chantiers du RER et des nouvelles gares,
- ....

Nous respecterons les engagements définitifs déjà pris par la Ville lors de cette mandature mais, quand la marge de manœuvre le permettra, nous reverrons certains objectifs pour diminuer, autant que faire se pourra, l'imperméabilisation des sols et les densités de construction de ces différents projets, et renforcer la présence des espaces verts.

Une beaucoup plus grande place sera ainsi donnée à la nature, à la biodiversité et aux activités autres que le logement. En outre, en fonction de la marge de manœuvre dégagée, ces projets seront réexaminés sous l'angle de la mobilité.

Dans le cadre du dossier SAMAYA à Limelette, notre volonté est, comme elle a été communiquée au sein des quartiers concernés, de rester particulièrement attentifs aux développements proposés. Cet ancien chancre industriel reste constructible au sens du plan de secteur. Il est donc capital que la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve puisse à la fois conserver la main sur les décisions qui seront prises, et aussi qu'elle puisse encadrer le projet en tenant compte des réflexions et inquiétudes des riverains. A nos yeux, aucun projet ne pourra se concrétiser à cet endroit s'il ne répond pas d'abord aux conditions suivantes :



## Des projets futurs

Nous ne sommes demandeurs d'aucun nouveau grand projet de développement immobilier de type logements et chaque nouvelle demande sera analysée avec les balises suivantes :

- encourager le développement de la biodiversité, même en centre-ville,
- déminéraliser / végétaliser un maximum,
- minimiser les conséquences négatives sur la mobilité (tant cycliste, piétonne que motorisée),
- assurer le développement de fonctions mixtes (logements mais aussi bureaux et commerces),
- assurer des constructions permettant d'atteindre un certain niveau de qualité pour les logements et garantissant le maintien d'un minimum de convivialité et de proximité entre les citoyens.

- ***présenter une densité plus raisonnée et acceptable, basant au départ le calcul sur une densité brute de 40 logements à l'hectare en lien avec les « centralités » récemment adoptées par le Schéma de Développement territorial par le Gouvernement wallon.***
- ***constituer un quartier agréable à vivre pour des familles avec enfants, mêlant maisons, appartements, grands espaces verts et grands espaces publics. Nous défendons dans ce projet un minimum de 25% de maisons unifamiliales ainsi que 25% d'espaces verts publics ;***
- ***assurer une meilleure transition avec les quartiers existants, notamment celui du Fond de Bondry, en augmentant le recul des constructions. Nous défendons de réduire le gabarit des bâtiments localisés à proximité des quartiers existants en y localisant les maisons unifamiliales.***
- ***céder à la Ville un terrain de 1 hectare entre le Fond de Bondry et la voirie ouverte au sein du périmètre, pour permettre à minimum 40 jeunes ménages de construire leur habitation unifamiliale sous le contrôle strict de la Ville.***

## UNE MOBILITÉ RENFORCÉE



L'ADN de la liste **Impulsion C**, c'est la proximité avec nos citoyennes et citoyens. Miser sur cette proximité implique d'organiser le territoire et de développer des activités, en repartant aussi de l'échelle du quartier ou du village et pas uniquement de celle de la commune ou d'un bassin de vie. Chaque riverain doit pouvoir habiter, s'approvisionner en biens de première nécessité, entretenir sa forme, se déconnecter dans un lieu apaisant,

travailler, apprendre ou encore se développer et s'épanouir, sans que l'éventuel déplacement nécessaire ne dépasse 15 minutes en ville et 30 minutes dans un village, en utilisant un mode actif (marche, vélo, trottinette...) et/ou les transports en commun. Cette vision que la liste Impulsion C veut transversale dans l'ensemble de ces politiques offre un cadre de vie de meilleure qualité, réduit les besoins de déplacements, plus particulièrement

en voiture, libère du temps pour les citoyennes et citoyens, favorise les habitudes de vie saine et renforce la soutenabilité de chaque partie du territoire, qu'il soit urbain ou rural, dans une perspective de neutralité carbone.

Cette relocalisation des fonctions à proximité des lieux de vie, accompagnée d'une plus forte attractivité génère d'autres effets positifs pour le quartier et la commune : apparition de nouveaux



services (cabinet médical, espace de coworking, crèche, stations de voitures électriques en libre-service...), d'équipements collectifs (terrain de sport, aire de jeux...) et de commerces de proximité (épicerie, boulangerie, bistrot...), retour de certains services publics en zone rurale et notamment d'une meilleure offre de transports publics, plus forte fréquentation des espaces publics et donc plus de convivialité, moins de bruit généré par le trafic, une meilleure qualité de l'air...

La mobilité au sein de notre territoire reste un enjeu fondamental étroitement lié à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. La mobilité est régulièrement mise à mal à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Pourtant, il ne peut y avoir de développement harmonieux, ni de qualité de vie préservée si les déplacements quotidiens ne sont garantis.

La voiture reste aujourd'hui le premier mode de transport des particuliers en ce compris sur notre territoire,

notamment parce qu'elle répond mieux aux besoins, contraintes et exigences d'un grand nombre de citoyennes et citoyens (familles nombreuses avec des trajets complexes, courses à transporter, zones rurales...).

Parce qu'elle permet de réduire la fréquence et l'ampleur de nos déplacements, la commune du quart ou de la demi-heure nous invite à réinventer notre mobilité locale et dans le même temps l'aménagement des espaces publics. Nous devons faciliter



les déplacements de courte distance sans la voiture ! En effet, certaines études montrent qu'un citoyen sur deux continue à prendre son véhicule pour se rendre dans un lieu situé à moins de deux kilomètres de chez lui ! Parmi les motifs invoqués, l'absence de lignes de bus régulières, de trottoirs ou de pistes cyclables sécurisées.

La proximité doit donc se combiner à un réaménagement des voiries et au développement de services de mobilité de proximité.

Dans ce cadre, la Ville dressera un état des lieux des points noirs et des endroits présentant des difficultés de mobilité. A ces endroits déterminés, tout développement urbanistique majeur (comme le quartier Samaya à Limelette, par exemple) sera préalablement appréhendé sous l'angle de la mobilité. Des solutions à ces questions de mobilité, à la fois satisfaisantes et réalistes, devront être trouvées.

De manière générale, l'ensemble de la politique en matière de mobilité sera mené pour améliorer la mobilité

au bénéfice de tous les usagers : automobilistes, cyclistes et piétons. Une mobilité harmonieuse et raisonnée est en effet indispensable pour pouvoir maintenir et accroître la vie économique, culturelle, intellectuelle et sociale que notre commune mène en Wallonie et dont nous sommes fiers.

Les cyclistes seront eux-mêmes encouragés à respecter les autres usagers et en particulier les piétons. Des zones « pied à terre » seront implantées, par exemple dans le centre de Louvain-la-Neuve.

Pour les voitures, nous lutterons particulièrement contre les excès de vitesse sur certains axes et dans certains quartiers. Cela passera notamment par des aménagements en vue de réduire la vitesse là où c'est nécessaire.

Notre action visera également à poursuivre le développement des alternatives de mobilité douce sur l'ensemble du territoire. Le développement d'itinéraires piétons agréables sera poursuivi avec

détermination, et leur sécurisation sera évaluée et renforcée. Il sera complété par des itinéraires cyclables qui permettent de traverser la ville en toute quiétude et sécurité tant pour les usagers que pour les riverains, en ce compris pour se rendre dans les zonings environnants.

Les accès à la gare seront aussi améliorés afin d'y faciliter toute la mobilité et en particulier celle des transports en commun, des piétons et des vélos. Un véritable réseau de voies confortables et sécurisées doit pouvoir amener la mobilité « douce » à la gare.

Le projet de Proxibus est en cours d'évaluation. Nous restons attachés à un service de type « navettes inter-quartiers » permettant aux habitantes et habitants des parties les plus périphériques de la Ville de gagner les centres villes/gares/lieux de services sans utiliser un véhicule motorisé personnel.

Les formules de taxi pour les aînés seront également soutenues.

## Nous proposons de :


- améliorer l'accessibilité et la qualité des trottoirs et en renforcer la largeur lorsque cela est possible ;
- rendre le schéma de développement communal et les plans liés à la mobilité et au stationnement beaucoup plus inclusifs, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les aînés, les femmes et les familles avec des enfants en bas âge ;
- sécuriser la totalité des passages pour piétons de la commune (entretien des peintures, recours à des peintures réfléchissantes, éclairage spécifique...) ;
- développer un réseau cyclable continu et sécurisé vers les écoles, les clubs sportifs, les entreprises, les locaux de mouvements de jeunesse, les gares, en intégrant les pistes et bandes cyclables, le RAVeL, les voies vertes praticables à vélo, les sens uniques limités, les impasses débouchant, les chaussées à voie centrale banalisée ... ce réseau doit s'inscrire dans un plan communal de mobilité ;

- aménager et équiper les carrefours et ronds-points de manière à faciliter et sécuriser leur traversée par les cyclistes et piétons : feux verts avant les voitures, tourne à droite (ou cédez le passage) pour les cyclistes, zones avancées pour cyclistes, signalisation et marquage au sol, éclairage... ;
- créer suffisamment de solutions de stationnement et de rangement des vélos dans l'espace public (boîtes vélos sécurisés; supports vélos; arceaux en U ; espaces dédiés dans chaque parking de voitures...) et prévoir des boîtes à outils en libre-service pour réparer son vélo ;
- renforcer les initiatives au sein des communes pour le personnel communal et pour les citoyens intéressés d'essayer un vélo électrique;
- créer des pistes d'écologie pour vélo (afin d'apprendre à rouler en toute sécurité) ;
- plaider auprès de l'opérateur de transport public de permettre aux bus

de s'arrêter « à la demande » à partir d'une certaine heure pour rapprocher les personnes de leurs domiciles et éviter des agressions nocturnes.

Enfin, nous entendons développer une bonne collaboration avec la Région wallonne afin que celle-ci assume pleinement ce qui relève de sa responsabilité. Nous la solliciterons afin qu'elle apporte des solutions aux embouteillages de la N25, du Boulevard Baudouin 1er et autres grands axes identifiés par l'état des lieux.





## UNE GESTION POINTUE DES TRAVAUX, VOIRIES, PROPRETÉ PUBLIQUE ET PATRIMOINE

### Travaux, voiries, propreté



Il est primordial de rappeler les missions premières d'une commune comme assurer la sécurité et la tranquillité publique, entretenir les voiries et son patrimoine, veiller au bon accueil des habitants dans les différents services de la ville, etc.

La section Travaux et voiries en est peut-être le premier exemple !

Avant de réinventer le monde, de bétonner des routes, il faut veiller au correct entretien des infrastructures de

base et mieux anticiper les éventuels problèmes (on ne commence pas à confectionner des sacs de sable une fois que la rivière a débordé !).

Nous proposons d'établir enfin un cadastre des infrastructures, des voiries (en ce compris les trottoirs et pistes cyclables) et de leur état afin d'objectiver le degré de priorisation, voire d'urgence, pour un entretien, une réfection, un remplacement etc. Tout sera mis en œuvre pour faire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve une

ville propre, sûre, belle, accessible, où chacune et chacun est un usager en droit d'en attendre le meilleur mais aussi avec le devoir de le préserver.

La propreté publique, l'entretien des trottoirs, la protection des espaces verts, ainsi qu'une politique de fermeté contre les incivilités environnementales au sens large, feront parties de nos priorités.

Avec nous, la Ville renforcera son rôle collectif en matière d'entretien et de

propreté, pas seulement le long des chaussées mais également dans les coins moins fréquentés où la nature pousse parfois entre canettes et autres détritiques ! Pouvoir circuler aisément sur les trottoirs avec des poussettes et chaises roulantes est indispensable.

Le positionnement des bancs publics et du mobilier urbain sera réfléchi en vue de leur utilisation harmonieuse.

Enfin, nous entendons prendre les mesures nécessaires afin que des toilettes publiques puissent être rendues accessibles au public au sein de nos centres urbains tels qu'Ottignies et Louvain-la-Neuve.

## Patrimoine communal

Ici aussi, nous établirons un cadastre exhaustif des bâtiments et du patrimoine communaux.

Le sens de l'anticipation sera tout particulièrement développé en ce domaine afin que le patrimoine commun puisse être suffisamment et judicieusement entretenu.



Notre Ville est devenue la commune la plus chère au m<sup>2</sup> de toute la Wallonie, c'est un record qui ne risque pas de favoriser la mixité sociale et l'accès à un logement (en propriété ou en location) pour les habitantes et habitants de notre commune et les jeunes en particulier. Il faut agir sur plusieurs fronts et se donner les moyens d'utiliser les outils qui sont les nôtres.

Dans ce cadre, nous mettrons en œuvre une politique visant à offrir des logements accessibles à tous les budgets. Rappelons que se loger est un droit fondamental. Nous veillerons

donc à accueillir à la fois les jeunes ménages et les personnes plus âgées de toutes conditions et origines. Les personnes à bas et moyens revenus doivent avoir leur place dans notre ville tout comme ceux qui sont plus aisés.

Il s'agira dès lors de veiller également à une mixité d'habitats qui permette la mixité sociale. Nous voulons défendre cette vision dans le cadre des projets urbanistiques d'envergure en imposant un certain nombre de logements familiaux, mais aussi dont les coûts d'achat ou de location pourront être plus abordables.

Dans ce cadre, nous mettrons notamment en place un Plan Communal du Logement qui assurera, avec la participation financière des promoteurs immobiliers, l'augmentation du nombre de logements publics proportionnellement à l'évolution du logement privé afin de permettre aux personnes à revenus modestes ou moyens de continuer à habiter à Ottignies-Louvain-la-Neuve, en ce compris les jeunes.

Les partenariats avec les sociétés de logement de service public de Wallonie (les SLSP) et autres acteurs du secteur seront ainsi renforcés.

Compte tenu de l'évolution des habitudes de vie, la Ville encouragera, suscitera et facilitera les initiatives intergénérationnelles et interculturelles dans le domaine du logement.

Le CLT Ottignies-Louvain-la-Neuve (en abrégé CLT OLLN - CLT pour Community Land Trust) retrouvera sa place dans le cadre de cette

politique. A cet effet, il fera l'objet d'une évaluation stratégique et opérationnelle. En fonction des conclusions de cette analyse, la Ville mettra les moyens nécessaires en œuvre pour permettre au CLT OLLN d'atteindre les objectifs préalablement fixés par la Ville. A ce jour, après une mandature complète en fonctionnement, il n'a pas encore permis de montrer son potentiel dans cette politique mais nous défendons une politique volontariste en ce domaine.

Enfin, le secteur des logements est à la fois géré par les services de la Ville (politique du logement) et par le CPAS (pour les logements d'urgence, de transit, etc.). Des synergies doivent être mises en œuvre afin de rationaliser les moyens mis en œuvre pour tendre vers une plus grande efficacité.





Les crises successives que nous avons connues au cours de ces dernières années (pandémie COVID-19, inondations, inflation et crise énergétique, conflit en Ukraine, etc.) ont accru ces constats. Bien que nous soyons dans l'une des régions les plus riches du territoire wallon, nous ne faisons pas exception ; notre vivre ensemble se fissure de toute part.

L'action sociale au plus proche des citoyennes et citoyens, en ce qu'elle intègre la solidarité et l'inclusion, reste véritablement une des missions de base de notre commune, mission que nous comptons défendre. Pour nous, il est important que chaque personne puisse participer au progrès, au développement et au bien-être de la commune, peu importe les moyens physiques, humains ou financiers dont elle dispose.

Nous ne naissons pas tous égaux et certains ont besoin d'un soutien pour pleinement profiter de leurs libertés, exprimer leurs talents, réaliser un projet de vie ou participer au fonctionnement et à l'amélioration de notre société.

## **Être aux côtés des personnes socialement vulnérables ou en situation de précarité, comme les familles monoparentales, afin de leur donner les moyens de se réinsérer dans la société**

La solidarité vis-à-vis des personnes qui ont perdu leur emploi ou dont le salaire ne suffit plus à subvenir à leurs besoins, des personnes « accidentées de la vie », de celles qui vivent en situation de pauvreté ou d'isolement, nous en sommes tous responsables. Les accidents de la vie peuvent se produire à tout moment et nous toucher toutes et tous. Nous devons être aux côtés des citoyennes et citoyens en difficulté,

c'est l'une des missions essentielles des pouvoirs publics et singulièrement des communes et ce, en s'adressant à toutes personnes et à toutes leurs vulnérabilités.

Cette solidarité s'est créée et développée au niveau communal autour du CPAS ainsi que dans certaines politiques de la Ville. Elle a comme rôle de permettre à toute personne vivant sur son territoire de pouvoir vivre dans des conditions conformes à la dignité humaine et dans le respect de son autonomie.

A l'heure du repli sur soi et de l'individualisme, cette nécessaire solidarité n'est plus une évidence pour tout le monde. Il est pourtant hautement préférable tant humainement qu'économiquement de ne pas laisser quelqu'un s'enfoncer dans la précarité et de l'aider à se redresser en lui permettant de se réinsérer dans la société et, le cas échéant, sur le marché du travail. Le développement humain de notre société peut se mesurer à l'échelle de l'attention que nous portons aux autres

et à celles et ceux qui sont les plus vulnérables. C'est tout un programme de réussir à promouvoir une attention mutuelle entre citoyennes et citoyens qui permette de déceler les signes avant-coureurs de la solitude, de la précarité et du « mal-être ».

**Notre ambition en ce domaine est très claire :** lutter contre toutes les formes de vulnérabilité, de pauvreté et de précarité, en concertation avec l'ensemble des services et intervenants publics et associatifs, non pas dans un contexte d'assistantat mais en tendant la main et soutenant des citoyennes et citoyens prêts à se relever.

La cohésion sociale sera au cœur de nos projets au travers de l'égalité des chances, et du bien-être économique et social. Il est important de veiller à l'implication de chacune et chacun dans la collectivité, notamment en recourant aux éducateurs de rue qui mènent un travail important. C'est au travers de cette implication que les citoyennes et citoyens peuvent améliorer leurs conditions de vie, par leur volonté et leur travail avant

tout, mais aussi en bénéficiant d'un nécessaire accompagnement ciblé sur leurs besoins. Personne ne doit être laissé au bord du chemin.

Le CPAS tant pour son rôle et ses missions que pour ses propres réalisations, est un acteur beaucoup trop discret. Pour soutenir cette volonté de remettre la solidarité au cœur de notre engagement communal, une attention particulière sera portée à l'information, à la sensibilisation et aux collaborations avec le secteur associatif. Dans ce cadre, la première priorité en ce domaine sera d'assurer une campagne d'information menée par le CPAS, en début et tout au long de la mandature, à destination de toutes les citoyennes et citoyens dont les droits sociaux restent méconnus. Une attention particulière sera assurée pour lutter contre le sentiment de honte qui prédomine dans le chef de certaines citoyennes et citoyens lorsque celles-ci ou ceux-ci ont à recourir à l'action sociale. Cette campagne permettra également d'assurer une sensibilisation accrue des citoyennes et citoyens aux problèmes

sociaux de précarité, d'isolement, de sans-abrisme, etc. pour réveiller une plus grande solidarité.

**Nous entendons développer nos actions politiques dans différents axes :**

- l'action sociale et les aides sociales,
- l'insertion socio-professionnelles,
- la santé,
- le logement,
- nos services sociaux.

### **1. L'action sociale et les aides sociales**

**Nous défendons une volonté de :**

- développer des politiques sociales et des projets supra-communales pour bénéficier d'une masse critique et d'économies d'échelles et pour une plus grande efficacité,
- encourager les échanges et la mutualisation entre CPAS et autres acteurs de terrain, y compris au niveau supra-communal,



- adopter une vision transversale et intégrée des politiques sociales et veiller à ce que l'ensemble des actions menées au niveau local contribuent à réduire les inégalités et à renforcer l'inclusivité,
- soutenir les associations actives dans le domaine social, ainsi que leurs actions,
- développer des projets visant à réduire le coût de la vie pour les publics à revenus limités : achat groupé (chauffage, matériel informatique, denrées alimentaires, etc.) à mieux alimenter les banques alimentaires locales en invendus (ce qui permet d'autant de réduire le gaspillage alimentaire), mettre en place un système d'échange local ou plateforme en ligne d'échange d'outils et matériels, etc.,
- développer une approche du type guichet d'information unique pour proposer en un lieu déterminé toutes les informations sur les politiques sociales,
- maintenir l'ensemble des aides sociales apportées aux personnes précarisées et en difficulté en soutenant l'action de notre CPAS,
- développer une vigilance accrue pour différents publics cibles pour anticiper les signes de précarité ou de difficultés sociales : les enfants, les femmes, les adolescents et jeunes adultes, les aînées et aînés ainsi que les familles monoparentales,
- accroître notre participation à l'appel à projets MIRIAM qui prévoit l'empowerment des femmes en situation de pauvreté et de monoparentalité. Les mères monoparentales en situation de pauvreté bénéficient d'un suivi individuel intensif et une grande importance est accordée aux accompagnements collectifs.
- assurer l'octroi d'une aide spécifique visant à prendre en charge une partie des coûts de garderie et de cantine pour les familles monoparentales,
- poursuivre et améliorer la politique d'accueil et d'intégration des personnes migrantes,
- soutenir et promouvoir les actions du secteur associatif à portées sociales, et mieux structurer les relations entre ces acteurs et la Commune et le CPAS,
- promouvoir le tissu associatif local engagé dans la lutte contre la pauvreté et la réinsertion sociale, notamment en organisant chaque année une journée dédiée à leurs actions,
- prêter une attention plus accrue aux problèmes du surendettement et renforcer le service de médiation de dettes,
- aider les publics fragilisés et nos aînées et aînés dans l'acquisition de matériels informatiques ainsi qu'à leur utilisation,
- octroyer une prime à l'achat de matériels informatiques à destination des élèves domiciliés dans la commune et dont les parents ont des revenus limités.

## 2. Insertion sociale et socio-professionnelle

L'estime de soi et la reconnaissance sont des moteurs d'inclusion sociale fondamentaux pour permettre aux personnes précarisées ou en difficulté de pouvoir reprendre pied dans la société, et ce, avec dignité. L'insertion sociale et socio-professionnelle constitue dès lors un axe de travail particulièrement important pour nous. Nous souhaitons faire de la réinsertion socio-professionnelle la priorité des politiques sociales communales en collaboration avec le tissu économique local, les associations et les acteurs de l'emploi (FOREM, Maison de l'Emploi, IFAPME, etc.).

### Nous défendons une volonté de :

- poursuivre et renforcer les actions visant à accompagner les personnes fragilisées et précarisées dans leur parcours d'insertion notamment en adoptant une stratégie à cet égard et en assurant une meilleure individualisation des services rendus le cas échéant en partenariat avec d'autres acteurs publics et associatifs,

- accompagner en partenariat avec le secteur associatif de la Commune les personnes dans leurs démarches administratives : recherche d'un emploi, rédaction d'un CV, préparation de rencontres avec des employeurs potentiels, etc.,
- soutenir les associations, les entreprises ou les exploitations agricoles qui accompagnent les jeunes en décrochage scolaire et leur proposent un projet d'insertion,
- favoriser et faciliter le développement de familles d'accueil pour des jeunes en difficulté ou en décrochage scolaire.

## 3. Politique sociale de la Santé

Dans le cadre de cette politique sociale, le domaine de la santé occupe également une place importante qui ne doit pas être négligée. Là aussi, la sensibilisation aux problèmes sociaux doit être accrue et la collaboration de tous les partenaires (publiques comme privés) doit être encouragée.

Dans cette dynamique, la prévention doit occuper une place importante et doit être renforcée par les mêmes canaux. Cette politique de santé sera recentrée sur la proximité et l'action locale, entre autres par et sur le CPAS ainsi que le tissu associatif local, tant il s'avère que la dilution dans des structures plus élargies, néglige parfois certaines réalités «de terrain». Ceci n'empêche pas bien entendu une meilleure connaissance de ces structures de santé plus élargie et d'accroître la collaboration avec elles. Dans cette réflexion, sont englobées les soins et le maintien à domicile dont nous traitons dans le cadre de la politique que nous entendons mener en faveur de nos aînées et aînés, qui méritent une attention particulière dans le volet santé de notre politique sociale.

### Nous défendons une volonté de :

- assurer une attention particulière à la santé en ce compris à la santé mentale notamment en formant nos agents sociaux,

- assurer la prise en charge par un médecin des nouveaux bénéficiaires qui ne seraient pas déjà suivi par un généraliste,
- en lien avec nos ambitions en matière d'égalité des genres, de renforcer l'accès à la contraception féminine et masculine et les protections hygiéniques.

#### 4. Politique sociale du logement

L'accès à un logement est fondamental pour sortir d'une situation de grande précarité voire d'une marginalisation. Cette politique demande tout autant notre plus grande attention.

#### Nous défendons une volonté de :

- assurer, par le Plan Communal du Logement et avec la participation financière des promoteurs immobiliers, l'augmentation du nombre de logements publics proportionnellement à l'évolution du logement privé afin de permettre aux personnes à revenus modestes ou moyens de continuer à habiter à Ottignies-Louvain-la-Neuve,
- soutenir le développement de logements abordables (loyer modéré) en renforçant les partenariats notamment avec les agences immobilière sociale (AIS), en soutenant les sociétés de logement public ou encore en mettant des bâtiments et terrains communaux à disposition de coopératives et associations actives dans le droit au logement,
- augmenter dans la commune le nombre de logements de transit destinés à des ménages à revenus limités qui ont perdu leur logement suite à un cas de force majeure,
- développer des projets et partenariats de « housing first » (processus de réinsertion sociale construit à partir et autour de l'accès à un logement), en collaboration avec le Relais social du Brabant wallon, la Région wallonne et d'autres acteurs concernés,
- mettre en œuvre, en association avec d'autres niveaux de pouvoirs et avec d'autres CPAS, des solutions d'accueil d'urgence et d'accompagnement pour les personnes sans-abris.

#### 5. Nos services sociaux

Au niveau des services du CPAS, il est fondamental que ceux-ci puissent se concentrer sur leurs missions premières et sur leurs missions sociales. Dans ce cadre, les synergies avec la Ville doivent être renforcées notamment pour assurer la gestion des bâtiments. Une réflexion et une analyse seront menées en ce sens, un plan visant à rapprocher les deux administrations sera établi sur le long terme et mis en œuvre progressivement. Les spécificités du CPAS et l'urgence de ses missions seront néanmoins assurées dans le cadre de ce rapprochement des institutions.

Le personnel social du CPAS en ce compris les assistantes sociales et assistants sociaux ainsi que les puéricultrices constituent la première ressource du CPAS. Il convient, d'une part, de leur assurer le cadre nécessaire pour mener leurs travaux et missions dans les meilleures conditions possibles, en ce compris dans des conditions optimales de bien-être. Il faut tout autant,

d'autre part, pouvoir mener une politique visant à pallier la pénurie de personnel qualifié notamment dans ces secteurs d'activités au cœur des compétences du CPAS. Dans ce cadre, la revalorisation de leur fonction en ce compris une possible statutarisation sera examinée et mise en œuvre.

En outre, nous comptons renforcer la coopération avec les autres CPAS et les hautes écoles de la région qui proposent des cursus dans le domaine social pour restaurer l'image du travailleur social et de l'institution afin de susciter de nouvelles vocations.

## **Inclure les personnes en situation de handicap dans la commune**

Nous voulons être particulièrement attentifs à l'inclusion des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Elles doivent pouvoir exercer leurs droits fondamentaux (vivre une vie de qualité, se déplacer

en toute autonomie, participer à la vie sociale, culturelle, sportive et politique...) sans se heurter à des obstacles évitables. Si nous pouvons constater des avancées majeures pour elles, le combat est loin d'être fini et il reste encore des progrès à réaliser au sein de notre commune.



Pour y parvenir, chacune et chacun doit pouvoir être familiarisé avec le handicap. Il faut apprendre les uns des autres car les différences nous rapprochent. Dans ce cadre, nous entendons poursuivre et renforcer

la réunion de tous les acteurs concernés dont les associations actives dans ce domaine et des représentants de nos citoyennes et citoyens en situation de handicap. Ces rencontres régulières doivent être l'occasion de passer en revue les actions prises et à prendre par la Commune pour intégrer

les points d'attention et besoins de nos concitoyens. De manière générale et transversale, une stratégie « handicap » sera élaborée et mise en œuvre.

## Nous défendons aussi la volonté de :

- examiner chaque projet sous l'angle du handicap : les infrastructures en réfection ou non doivent être adaptées et l'accessibilité, l'accueil dans les services publics, les écoles et les crèches doivent être optimales,
- mieux former le personnel communal aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap,
- impliquer les personnes en situation de handicap à tous les niveaux de la société et valoriser ces personnes au travers de leurs projets personnels,
- développer des aides à domicile adaptées notamment au sein du CPAS,
- développer un service communal ou au sein du CPAS pouvant transporter des personnes en chaise roulante pour que celles-ci puissent se rendre aux réunions communales ou aux évènements communaux, et renforcer de manière générale le transport adapté aux personnes à mobilité réduite en collaborant avec des associations ou une centrale de mobilité,

- garantir l'accessibilité des activités organisées par la commune aux personnes en situation de handicap (festivités, spectacles, plaines de jeux, activités artistiques, culturelles, sportives, et associatives, etc.), des espaces publics ainsi que de tous les services communaux,
- soutenir les organismes et associations proposant des activités scolaires et extrascolaires adaptées aux enfants handicapés ou des possibilités de répit aux familles via une aide financière ou une mise à disposition de locaux accessibles,
- soutenir les associations qui mènent des projets visant à sortir les personnes en situation de handicap de leur solitude,
- examiner la demande de permis de tout nouveau projet immobilier au regard de critères d'accessibilité et, dans le cadre d'immeubles comprenant plusieurs habitations, imposer la création d'un minimum de logements adaptés ou adaptables,
- développer des places de stationnement réservées aux personnes

en situation de handicap, et assurer le contrôle de celles-ci,

- veiller à ce que chaque procédure de sélection de la commune soit accessible aux personnes en situation de handicap et prévoir, le cas échéant, les mesures d'accompagnement nécessaires,
- organiser des activités de partage et de sensibilisation à l'occasion de la journée mondiale des personnes en situation de handicap (3 décembre).

## Être partie prenante pour mettre les femmes et les hommes sur un même pied d'égalité, et pour garantir les droits des femmes

Selon l'ONU, au rythme actuel, il faudrait 300 ans pour atteindre l'égalité femmes- hommes dans le monde ! Notre pays ne fait pas



exception à cette tendance. Il subsiste en effet chez nous de nombreuses formes de discriminations en fonction du genre. Nous pensons plus particulièrement au marché de l'emploi où les femmes sont frappées par diverses inégalités et actes de violence, de harcèlement ou d'intimidation. Une femme gagne en moyenne 24% en moins qu'un homme.

Faire disparaître toute forme de discrimination et d'inégalité entre les genres est l'affaire de toutes et tous. Il s'agit d'une condition indispensable au progrès et à une société pacifiée qui bénéficie à chacune et à chacun d'entre nous. Même si les mesures à prendre dans ce domaine du droit des femmes dépendent bien souvent d'autres niveaux de pouvoir, notre Commune doit aussi jouer son rôle en ce domaine ; c'est une évidence pour nous !

### Voilà pourquoi nous défendons la volonté de :

- initier et développer un Observatoire de l'égalité, destiné à être une source de connaissance un outil de mobilisation des services et de sensibilisation,

- développer des activités de sensibilisation non seulement pendant la semaine du 8 mars autour de l'égalité dans la commune, mais aussi tout au long de l'année notamment au sein des écoles,

- instituer un Conseil consultatif des femmes ou tout autre organe féminin communal, et le charger d'aider la commune à définir un plan d'action transversal, d'en assurer le suivi et l'évaluation,

- désigner une échevine ou un échevin de l'égalité femme-homme et la ou le charger de mettre en œuvre un plan d'action transversal, de manière à créer un leadership au sein du collège communal sur ces questions, et d'intégrer cet enjeu dans toutes les politiques de la commune,

- poursuivre le projet d'installation de Centre de Prévention des Violences sexuelles (CPVS) à Louvain-la-Neuve,

- collaborer étroitement avec l'UCLouvain et la police pour agir concrètement à la diminutions

des violences faites aux femmes (prévention, sensibilisation, répression),

- développer un plan gendermainstreaming dans la commune en s'appuyant sur l'analyse de données genrées,

- intégrer dans le règlement d'ordre intérieur des organes de la Ville et du CPAS (conseils, collège, bureau permanent, comité, etc.) des pratiques visant à plus d'égalité (par exemple, en proposant d'alterner les interventions entre les femmes et les hommes, en étant particulièrement attentif aux phénomènes de maninterrupting et mansplaining),

- mettre en place un soutien aux élues ou élus parents en prévoyant des frais de babysitting,

- poursuivre la diffusion des conseils communaux en ligne pour que femmes et hommes puissent avoir accès au débat car dans les communes où cela n'est pas le cas, ce sont majoritairement des hommes qui se déplacent à la commune,

- s'engager à tendre vers la parité femmes-hommes au sein de nos représentations de la majorité au sein d'organismes ou associations communales en rappelant que c'est une question de justice, de modernité et de bonne gouvernance qui doit s'appliquer à tous les niveaux de pouvoirs,
- mettre en place au sein des services communaux (en ce compris au sein de la zone de police) une démarche collaborative et continue visant à diagnostiquer les bonnes pratiques et les lacunes dans la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la diversité, à implémenter des actions de prévention contre le harcèlement, la violence ou la discrimination envers un genre particulier. Désigner des personnes de confiance dans l'administration communale et rendre obligatoires, pour l'ensemble du personnel et des élu·es, des actions de sensibilisation et de formation,
- dans les milieux d'accueil de la commune, les écoles, les crèches, les

clubs sportifs, l'accueil temps libre, etc., sensibiliser à une éducation non sexiste et soutenir des activités portées par le secteur associatif en ce sens,

- renforcer de façon significative les solutions d'accueil de la petite enfance ainsi que les activités extrascolaires organisées au sein de l'école afin de prévenir le risque de décrochage du marché de l'emploi,
- mettre en place des journées pour promouvoir la pratique du sport à destination des femmes et filles avec l'organisation de séances d'initiation gratuite aux différentes activités,
- valoriser la place des filles dans le sport en diffusant les matchs de sport féminins sur écran géant dans la ville et en accueillant les compétitions sportives féminines,
- créer des « espaces pour parents dans la séparation » : lieux permettant une intervention précoce auprès des familles en difficultés en vue d'améliorer le développement harmonieux des enfants concernés et leur ressenti,

- soutenir les institutions culturelles dans la mise en place de programmations visant l'égalité entre les femmes et les hommes (par exemple : expositions consacrées à des artistes femmes dans les musées, autant de femmes que d'hommes dans le spectacle vivant),
- valoriser et soutenir l'entrepreneuriat des femmes dans la commune (commerce, association...) en prenant en compte les responsabilités parentales,
- prendre en compte les besoins des parents et des mesures d'accueil des enfants dans l'aménagement du plus grand nombre d'espace public ou subsidié : des tables à langer dans les toilettes des femmes et des hommes, etc.,
- garantir de manière ferme l'égalité des chances entre femmes et hommes dans le recrutement à des postes de direction et dans les filières dites « techniques » (service travaux),
- former le personnel de la Commune à l'égalité femmes-hommes,

à l'identification des stéréotypes de genre et aux moyens d'éviter de les reproduire, notamment vis-à-vis des parents et des enfants, et veiller à éviter les stéréotypes dans la communication de la collectivité,

- insérer des clauses « égalité » dans les marchés publics lorsque leur nature le permet (le soumissionnaire doit prouver qu'il met en œuvre certaines actions en faveur de cette égalité).

La même attention sera par ailleurs accordée aux hommes victimes de violence occasionnée par leur partenaire. C'est aussi ça, l'égalité.

## **Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des LGBTQIA+**

Dans notre pays, une personne sur 10 se déclare LGBTQIA+, soit une part importante de notre population. Ils

seraient même 20% chez les jeunes de moins de 26 ans. Malgré de belles avancées quant à leurs droits, certains d'entre eux sont encore aujourd'hui confrontés à des violences verbales, voire physiques, lesquelles sont totalement inacceptables.

### **Voilà pourquoi nous proposons de :**

- mener une évaluation au sein de la commune sur la situation des LGBTQIA+ et les éventuelles discriminations et violences subies, le cas échéant dans un cadre plus large (égalité femmes-hommes, diversité...). Sur cette base, identifier des actions à mettre en œuvre en collaboration avec les acteurs concernés,
- sensibiliser et former le personnel communal et les élus et élus au sujet des inégalités femmes-hommes, des genres pluriels et des orientations sexuelles diverses afin de prévenir le risque de discrimination à l'embauche et d'améliorer l'accueil et l'intégration des femmes et des LGBTQIA+ nouvellement recrutés,

- sensibiliser les services jeunesse des communes et les écoles à la question du harcèlement ou de la discrimination LGBTQIA+,

- désigner un agent-référent LGBTQIA+ au sein de la commune et pour les écoles afin de permettre aux LGBTQIA+ confrontés à du harcèlement ou des actes de violence ou encore rejetés du foyer familial, de pouvoir être écoutés, accompagnés, conseillés et orientés vers les services appropriés.

## **Mener une politique active et respectueuse pour nos aînés**

Selon une étude IPSOS réalisée à la demande d'Amnesty International, les stéréotypes, les préjugés et les discriminations envers nos aînés existent partout au sein de notre société. 7 aînés ou aînés sur 10 sont victimes de préjugés en raison de leur âge. La moitié des aînés et aînés

trouvent que leur opinion et leurs besoins ne sont pas correctement traduits dans les politiques publiques, et près de 1/3 ne sont pas au courant des services disponibles pour les aider.

Pour nous, nos aînés et aînées ont tout à fait leur place au sein de notre Commune, au même titre que tout autre citoyen. Ce n'est pas seulement une évidence, c'est une responsabilité que nous avons de développer une politique communale au sens large qui puisse leur témoigner du respect, mais aussi qui puisse prendre en compte et répondre à leurs besoins.

Nous défendons ainsi une volonté de prendre en compte les besoins spécifiques des aînées et aînés de manière transversale dans toutes les politiques communales. Notre objectif premier sera ainsi de créer les conditions permettant leur intégration proactive dans la vie locale aux plans social, artistique, culturel, sportif et économique.

Aussi, nous consacrerons les moyens et l'énergie nécessaires pour combattre la

solitude et l'isolement qui constituent souvent des problèmes majeurs pour les personnes âgées, en développant des activités qui encouragent les seniors à se socialiser et à rester actifs.

Notre second objectif est de préserver la santé des aînés en incluant cette dimension dans chaque aspect du quotidien, qu'il concerne l'environnement, l'urbanisme, la mobilité, le logement, la cohésion sociale, ou encore le bien-être mental.

**Aussi nous souhaitons concrètement :**

### **1. Une commune qui prend soin de chaque personne**

- Aménager notre territoire afin de favoriser la mixité générationnelle en créant des lieux de rencontres conviviaux
- Participer à la réalisation d'une nouvelle maison de repos/maison de repos et de soins communale
- Favoriser l'implantation de résidences services pour aînés afin

de leur permettre de garder une autonomie le plus longtemps possible

- Développer au sein de la commune un ou plusieurs quartiers adaptés aux besoins des aînés et des personnes en situation de handicap en y développant une stratégie intégrée
  - Aménager les espaces publics afin de faciliter la pratique du sport « libre » (sentiers, itinéraires cyclopedestres sécurisés, espaces verts...), et encourager l'activité physique quotidienne individuelle
  - Impliquer les aînés et leurs associations dans les décisions et les actions de la commune via notamment le Conseil Communal Consultatif des Aînés.
- ### **2. Une offre d'habitat adaptée aux besoins des Aînés**
- Développer des habitats intergénérationnels et modulables
  - Favoriser les logements partagés

- Evaluer la capacité des aînés isolés à vivre seuls et vérifier si leur lieu de vie est adapté à leurs besoins
- Encourager les associations d'aides aux aînés
- Mettre à disposition des aînés un lieu de rencontres, d'activités
- Renforcer le nombre de logements sociaux adaptés ou adaptables.

### 3. Des services communaux accessibles à tous

La digitalisation représente un progrès pour tous, y compris pour les aînés : elle libère de la contrainte des distances, permet le maintien de contact avec des proches même éloignés, facilite l'accès instantané à l'information. Mais il y a un revers à la médaille : la disparition des services de proximité réduit l'autonomie des personnes peu familiarisées aux nouvelles technologies.


#### Il est donc important de :

- Dynamiser les Espaces Publics Numériques, chargés d'assister les personnes dans l'utilisation des outils numériques
- Maintenir pour toutes les démarches administratives des alternatives non-numériques sans surcoût
- Instaurer la fonction de Médiateur communal pour accompagner les personnes en difficulté dans leurs relations avec les institutions publiques
- Assurer le maintien de guichets physiques dans tous les services publics
- Organiser des activités intergénérationnelles en partenariat notamment avec les crèches, les écoles, les mouvements de jeunesse, des jeunes adultes
- Renforcer l'offre des chèques-taxis

- Permettre aux aînés de participer à la vie démocratique en organisant des rencontres entre le Conseil communal et le Conseil communal consultatif des Aînés
- Poursuivre les démarches pour obtenir le statut « Ville amie des aînés ».

Enfin, tout particulièrement, nous entendons apporter des avancées significatives dans le dossier relatif à la création d'une Maison de repos/ Maison de repos et services (MR/ MRS) d'une centaine de lits minimum à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Cette MR/MRS est plus que jamais devenue une absolue nécessité pour l'ensemble de la population de notre Commune, en particulier pour les personnes qui prennent de l'âge. L'aboutissement de ce dossier tiendra en outre compte des avis émis par les aînés et aînés, notamment au sein du Conseil consultatif qui leur est dédié.





## **UNE COMMUNE QUI FAIT GRANDIR ET QUI PERMET À CHACUNE ET CHACUN DE TROUVER SA VOIE**

Les différentes crises que nous traversons fragilisent les enfants et les jeunes. Leur mal-être est palpable. Les professionnels de la santé mentale tirent la sonnette d'alarme. Les jeunes méritent une reconnaissance sociale pour la solidarité dont ils ont fait preuve alors qu'eux-mêmes ne risquaient statistiquement pas grand-chose lors de la pandémie de covid. Crises climatiques, pandémie, guerres, crises énergétiques et économiques,

l'avenir semble bien sombre pour les adultes de demain. La société leur semble au bord de l'effondrement et ils ne se sentent plus en adéquation avec nos modes de vie actuels.

Les jeunes se sentent parfois, voire souvent, isolés, incompris ou dénigrés. Le fossé se creuse entre eux et leurs aînés alors que chacun aurait à apprendre de l'autre. La Commune est l'institution la plus proche des jeunes ;

elle a cet avantage sur les autres niveaux de pouvoir.

A ce titre, la Commune ainsi que le CPAS prennent en charge toutes les facettes des enfants et des jeunes au sein des crèches, des écoles, des associations extrascolaires, sportives, culturelles et d'animations parce qu'un enfant ou un jeune n'est pas qu'un élève. Il est aussi un sportif, un artiste, un animateur de mouvement

de jeunesse, un bénévole, un cycliste, un musicien. Toutes ces sphères, et bien d'autres, composent l'enfant et le jeune, raisons pour lesquelles la Commune doit investir dans le soutien aux associations d'enfants et de jeunes, développer avec les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles des milieux d'accueil et investir dans des infrastructures de qualité.

A cela s'ajoute une crise profonde au niveau des places d'accueil dans le milieu de la petite enfance. La notion même de parent a évolué. Les mères se sont ouvertes au monde du travail, jonglant entre équilibre familial et professionnel. Leur quotidien s'en est trouvé transformé. Elles ont délégué parfois leur gestion parentale, laissant apparaître de nouveaux métiers liés à la petite enfance. L'harmonisation entre le privé et le professionnel, le stress, la modélisation de la gestion parentale font désormais partie du quotidien des familles. Lorsque ces familles sont confrontées à l'absence de place en crèche, nous sommes face à des souffrances, et à de l'épuisement qui n'est plus acceptable aujourd'hui.

## **Une commune qui assure plus de places d'accueil au niveau de la petite enfance**

Les mille premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses trois ans, sont décisifs pour son développement mais aussi pour la santé globale de l'adulte à venir. C'est pourquoi, les mille premiers jours des enfants doivent rester une priorité absolue d'une société et de ses autorités publiques et a fortiori communales. Parmi les initiatives essentielles qu'il faut déployer figurent bien évidemment les capacités d'accueil de qualité des jeunes enfants. Il y va non seulement de leur bien-être mais aussi d'assurer les conditions d'une vitalité économique et sociale de toute une communauté, sans oublier un plus grand respect de l'égalité femmes-hommes. Pour toutes ces raisons, le financement public de l'accueil de la petite enfance n'est jamais une dépense mais toujours un investissement.

Malheureusement, la crise du Covid-19 et la crise énergétique qui s'en est suivie, ont mis à mal le secteur tout entier de la petite enfance (électricité, gaz naturel, denrées alimentaires...). Du fait notamment de ces différentes crises, la Wallonie a perdu globalement 1.153 places d'accueil en crèches depuis 2019 ! Même si les communes dont singulièrement Ottignies-Louvain-la-Neuve font des efforts pour augmenter leur capacité d'accueil, les communes n'ont pas les moyens d'investir seules dans la création de nouvelles places en crèche. Voilà pourquoi nous exigeons que la Région prenne ses responsabilités et dégage des budgets suffisants afin de financer directement un plus grand nombre de structures d'accueil. Il n'est en effet plus acceptable aujourd'hui de laisser en souffrance des parents en recherche d'une place d'accueil pour leur enfant.

Si nous évoquons une prise de conscience nécessaire au niveau de la Région, nous n'entendons pas nous cantonner à attendre une décision d'un autre niveau de pouvoirs ; nous entendons bien prendre nos propres responsabilités et montrer l'exemple en ce domaine.

Dès lors que l'offre actuelle (privée ou publique) ne permet pas de répondre à l'ensemble de la demande, la Commune doit mettre en œuvre des actions prioritaires pour accroître le nombre de places d'accueil en les rendant, autant que possible, accessibles prioritairement aux habitantes et habitants de la Commune. Nous avons ainsi la volonté de rendre le territoire communal attrayant pour l'établissement de nouveaux milieux d'accueil privés, tant en conservant ou renforçant les subsides communaux qu'en encourageant les initiatives entrepreneuriales de ce secteur. L'ensemble des services communaux concernés (petite enfance, police, urbanisme, voiries, mobilité, etc.) doivent être sensibilisés à cette nécessité afin de soutenir le développement de place d'accueils dans le cadre de procédures fluides, rapides et transparentes.

Par ailleurs, le bon développement de chaque enfant, dès sa naissance, doit être au cœur de nos préoccupations. L'ensemble des actions menées par la Commune et impliquant l'enfance

doivent être réfléchies en tenant compte d'aspects clés de leur développement, tels que la santé, l'alimentation, les échanges sociaux, les besoins de découverte et d'éveil, et la créativité. Nous voulons réaffirmer le droit inaliénable de toutes les citoyennes et citoyens à la culture dès le plus jeune âge en commençant par les milieux d'accueil de la petite enfance.

#### Nous défendons la volonté de :

- poursuivre et concrétiser le plan « petite enfance » du CPAS qui vise à assurer le maintien et à augmenter le nombre de places d'accueil actuel au sein d'un pôle Petite Enfance à la Sapinière,
- procéder à la finalisation de la reprise par le CPAS de la crèche communale Les Tournesols afin d'assurer ou de sécuriser son maintien,
- procéder à la construction d'une nouvelle crèche organisée par le CPAS ;
- renforcer le service dédié à la petite enfance au sein du CPAS afin de mener effectivement ces projets d'expansion,
- soutenir toute initiative de création de places, qu'elles soient publiques ou privées, en instituant un accompagnement spécifique et des incitants divers,
- encourager les entreprises locales à créer en leur sein des places d'accueil pour les membres de leur personnel,
- nouer des partenariats entreprises-commune afin de créer des crèches d'entreprises ouvertes aux enfants du quartier,
- créer un service dédié à la parentalité dont la mission sera d'assurer l'accompagnement et le conseil des jeunes parents dans leur recherche de solutions d'accueil. Ce service permettra une vision claire sur la disponibilité des places sur notre territoire et favorisera l'échange d'informations avec les communes voisines,
- développer des mesures de soutien à la parentalité (prévention du burnout parental, résistance non violente, lutte active contre les inégalités sociales

en prévenant et en remédiant aux difficultés des enfants dès les classes maternelles),

- proposer des lieux d'écoute (permanence de professionnels) : soutien aux mères en post-partum ; certaines plages horaires dédiées aux pères. Veiller à ne pas reproduire les stéréotypes, à responsabiliser et valoriser les deux parents (le cas échéant) à même hauteur et à faire preuve de bienveillance,
- mieux soutenir et valoriser les métiers de la petite enfance et permettre aux étudiantes puéricultrices de décrocher plus facilement des stages, voire des contrats étudiant en crèche,
- prévoir dans les règlements communaux d'urbanisme, pour les gros projets immobiliers, des charges visant la création d'espaces et/ ou d'équipements à destination de l'accueil de l'enfance,
- soutenir les réseaux d'entraide et les échanges de services entre familles

(portail d'information ou soutien à la création d'une plateforme numérique collaborative pour les échanges de services de covoiturage, de garde d'enfants ...).

## Un enseignement efficace

L'enseignement communal ne concerne actuellement que l'enseignement primaire mais il est intéressant de prendre connaissance de tout ce qui existe sur la ville en matière d'offre d'enseignement quel que soit le réseau et le niveau afin d'en étudier toutes les répercussions sur la vie des citoyens au quotidien.

En effet, au niveau de la mobilité, de la sécurité, de la culture, des infrastructures sportives, de l'approche culturelle, la ville doit être capable d'adapter son offre en fonction des jeunes qui habitent ou transitent par Ottignies - Louvain-Neuve. Elle se doit d'absorber des milliers d'élèves dans les meilleures conditions à certaines heures et durant certaines périodes

de l'année (la problématique du lac de Louvain-la-Neuve en témoigne). En ce sens, nous réaliserons un cadastre de l'offre scolaire sur la ville au sens large, en fonction notamment des particularités d'apprentissage et des innovations pédagogiques, et nous le diffuserons pour promouvoir ces offres.

Plus largement, nous établirons des liens avec les villes voisines dont certaines thématiques de réflexion croisent les nôtres (train pour Wavre, gare d'Ottignies, transports pour élèves porteurs d'un handicap...)

Pour exemple, les jeunes qui fréquentent la gare sont nombreux (Athénée Royal Paul Delvaux et Collège du Christ-Roi). Nous devons être conscients que les sentiers d'accès sont très fréquentés et méritent une attention particulière. Il s'agit non seulement de praticabilité mais aussi de sécurité et d'ambiance au sein de la ville.

Au point de vue pédagogique, quelle est l'offre dans les différentes implantations ? Qu'est-ce qui justifie tel nombre de classes en immersion dans



telle école, tel projet pédagogique dans une des écoles communales ? Notre souhait est de pousser tous les élèves à se dépasser et toutes les implantations à offrir une offre équivalente afin que les parents choisissent la proximité dans une dynamique efficace pour l'environnement et la mobilité.

Nous proposons que davantage de ponts soient créés avec les générations âgées dans les domaines culturels, environnementaux, manuels... (jardinage communautaire, atelier de réparation, couture...). Certaines écoles le proposent à titre d'ateliers techniques.

En ce qui concerne les bâtiments, il est essentiel de reprendre et poursuivre une démarche de mise au net de tous les bâtiments scolaires. Soyons ambitieux, le beau appelle le beau. Nos enfants méritent les meilleures conditions pour des espaces où ils passent autant de temps en activité que dans la famille.

Les réseaux d'enseignement sont multiples sur le territoire communal, si la Ville doit assumer les coûts de

son propre réseau, elle doit en penser le financement avec efficacité, le coût de l'enseignement communal ne devrait pas être plus important sauf à démontrer une réelle plus-value par rapport aux autres réseaux.

## Les ados et jeunes adultes, acteurs de la vie communale

La Ville d'OLLN doit continuer à investir dans les jeunes en misant principalement sur l'éducation par l'action et en laissant une place à leurs initiatives pour favoriser leur épanouissement et leur implication.

### Une politique active pour le secteur de la jeunesse implique de :

- écouter le point de vue des jeunes et, chaque fois que cela est possible, en tenir compte;
- soutenir les mouvements de jeunesse dans les projets qu'ils portent (locaux, organisation d'activités, aide logistique...),

- faciliter l'accès aux infrastructures, espaces verts, lieux publics et au prêt de matériels communaux aux organisations de jeunesse et clubs de jeunes,

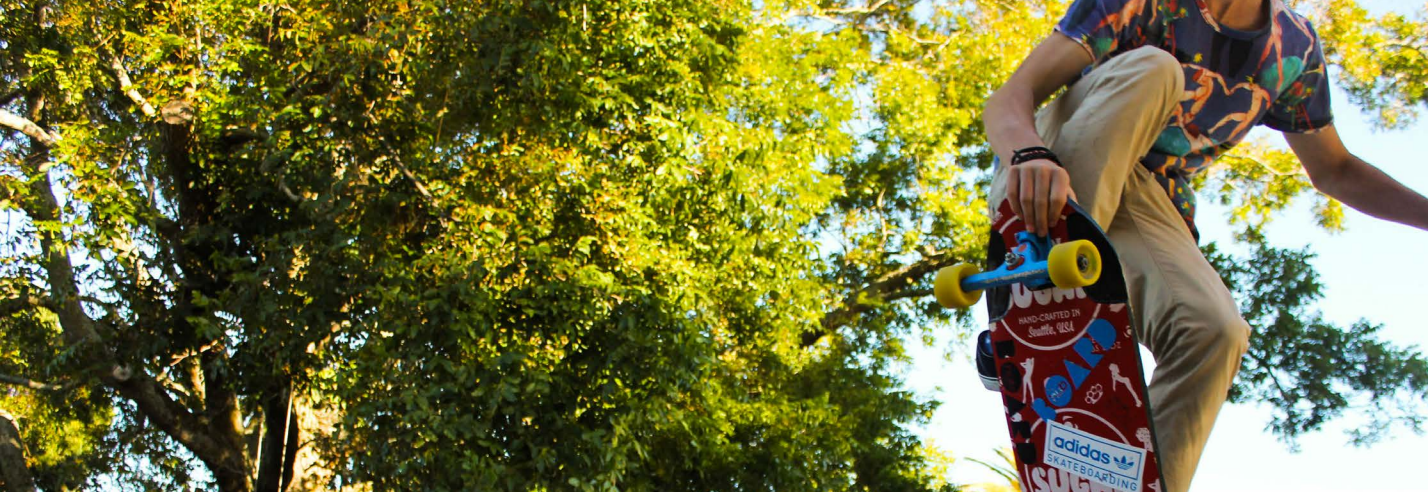
- développer avec les acteurs de la santé des actions de prévention et de sensibilisation et des lieux d'écoute et de partage (alimentation, pratique du sport, éducation sexuelle, risques d'assuétudes, santé mentale...),

- maintenir de façon permanente un cadre d'écoute et de dialogue avec les jeunes (éducateurs de rues, rencontres formelles de la commune avec les organisations de jeunesse, maisons des jeunes, services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), coordinateur Accueil Temps Libre (ATL), conseil consultatif de la jeunesse...).

### Nous voulons :

- adapter le règlement de prêt communal notamment pour les organisations de jeunesse pour en faciliter l'accès,





- organiser des activités de sensibilisation à la sécurité routière et à l'abus d'alcool (avec la police locale, les écoles secondaires, les associations actives dans ce secteur...),
- soutenir les initiatives visant à permettre aux jeunes d'obtenir leur permis de conduire,
- organiser un salon « jobs d'étudiants » avec les entreprises locales et le service job de l'UCLouvain,
- poursuivre l'opération « été solidaire »,
- présenter les mouvements de jeunesse, équipes sportives de jeunes, activités culturelles via les outils de communications communaux (internet, périodique communal...),
- associer les écoles et les

organisations de jeunesse aux activités communales en ce qui concerne la nature et la protection de l'environnement (contrat de rivière, tri des déchets, zones naturelles...),

- initier les jeunes au patrimoine et à l'Histoire de leur localité, notamment au travers de l'organisation d'une journée de la Mémoire avec les écoles, les organisations de jeunesse, les associations d'ânés, de résistants et d'anciens combattants et le cercle d'Histoire,

- organiser des actions de formation et de sensibilisation (cours-soirée débats) ciblées sur les jeunes sur le fonctionnement de la démocratie locale et les différentes formes de participation citoyenne,

- impliquer les jeunes de la commune et leurs associations aux évènements organisés par la commune à l'occasion des diverses journées internationales : la journée des droits de l'enfant, journée de la jeunesse, des droits de l'Homme, journée de la lutte contre la pauvreté, journée contre les violences faites aux femmes, journée contre les discriminations raciales,

- sensibiliser les jeunes à la santé avec les associations locales, notamment sur les dangers liés à la consommation d'alcool et de drogues, aux maladies sexuellement transmissibles et aux écrans,

- développer des espaces publics numériques à prix modéré et favoriser les activités liées au numérique pour les jeunes (écoles, maison de jeunes, AMO, etc.),

- soutenir et développer les collaborations avec les maisons de jeunes et les services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO) via un plan communal jeunesse,

- poursuivre l'installation de plaines de jeux dans les quartiers.

## Vivre dans une commune family-friendly

La commune a un rôle essentiel pour améliorer la qualité de vie des familles par les services qu'elle peut mobiliser et mettre à leur disposition, par l'environnement qu'elle peut aménager, par les initiatives qu'elle prend pour le mieux vivre-ensemble. Dans une vie où tout va toujours plus vite et où les citoyennes et citoyens se sentent toujours pressés, l'aménagement des espaces communs peut changer la donne. Créer des espaces partagés, des aires de jeu, des places végétalisées où se poser sur un banc, des rues scolaires, des espaces culturels, sportifs et associatifs accessibles à toutes et tous et aussi aux plus jeunes.

Les pouvoirs publics peuvent davantage exiger de miser sur du mobilier accessible aux enfants et aux personnes en situation de handicap (toilettes, chaises, tables, lavabos, etc.) quand ils aménagent de nouveaux locaux.

Nous avons la volonté de :

- poursuivre la création d'aires de jeux intergénérationnelles et d'agoras le plus près possible des zones d'habitations,
- identifier, mobiliser et soutenir les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour répondre aux demande croissantes des familles (accueil extrascolaire, activités inclusives, crèches et services d'accueil des enfants, privés ou publics, accueil des enfants malades, en situation de handicap, enfants et adolescents à besoins spécifiques, services à domicile, services de répit, services aux personnes dépendantes, aux familles monoparentales, etc.),
- encourager et faciliter les initiatives intergénérationnelles (logements, lieux de rencontres et d'activités ...),
- développer des logements de toutes tailles en ce compris les studios individuels et les logements pour familles nombreuses,
- organiser une journée « salon des familles » regroupant toutes les

associations et organisations actives au niveau local dans le secteur de l'enfance, de la jeunesse, du sport, de la culture, des aînées et aînés.

## Des associations stimulées et stimulantes

La diversité et la densité de la vie associative à Ottignies-Louvain-la-Neuve rejaillissent sur le bien-être des habitants. Les associations participent directement à la qualité de vie, à la fois parce qu'elles développent des services à la collectivité et aux personnes en dehors d'un but lucratif, mais également parce qu'elles permettent à des milliers de volontaires de s'engager dans des actions citoyennes et sociétales et aussi à favoriser une retraite active pour certains de nos aînés.

Encourager les associations actives dans le secteur de la jeunesse et des aînés, le monde de l'éducation, la culture, l'aide aux personnes, la préservation de la nature, la collaboration entrepreneuriale, la santé, la solidarité locale, l'égalité homme-femme, dans le secteur du soutien à la parentalité... c'est pour nous à la fois une priorité et un moyen d'agir.

## Nous voulons :

- mettre en place une maison des associations dans le bâtiment de la Police dès que celle-ci aura déménagé en réaménageant le bâtiment de manière adaptée,
- organiser une bourse d'échanges des associations,
- adapter et simplifier le règlement de prêt communal, celui des fêtes de quartiers et de voisins, les règles d'octroi des aides communales aux associations et aux événements organisés par celles-ci,
- soutenir les actions associatives par des aides communales concrètes (prêt gratuit de matériel, valorisation et promotion des actions associatives via notamment le bulletin communal et le site internet de la commune, mise à disposition de locaux et infrastructures, une maison des associations et de la citoyenneté, couveuses d'associations, subsides...),
- informer sur les formations destinées au secteur associatif, au besoin servir

de relai dans la recherche de subsides extérieurs,

- simplifier les démarches au niveau administratif et créer, le cas échéant, un guichet d'associations (aide juridique et administrative),
- susciter la création d'une plateforme internet locale,
- encourager et soutenir toutes nos associations locales,
- faire des appels à projets citoyens apportant une plus-value citoyenne, culturelle ou sociale.

## Une vie de quartier et de village valorisée dans la politique communale

L'environnement de vie immédiat est en premier le quartier, le village ou le hameau, qui ensuite composent la ville dans son ensemble. Pour nous, le quartier ou hameau est la première collectivité de vie où les citoyennes et citoyens peuvent échanger, s'informer,

s'associer et bénéficier d'un réseau minimum de commerces et de services de proximité.

L'autorité communale doit veiller à ce que chaque quartier soit au cœur de sa politique : tous doivent pouvoir y vivre et s'épanouir. En ce sens, tout sera fait pour en rapprocher les habitantes et habitants, et y insuffler un souffle nouveau. La dimension participative sera particulièrement valorisée.

## Nous nous engageons à :

- assurer au niveau du quartier/village des petits équipements, des jeux, un service de police et de propreté,
- veiller à la création ou la pérennité de commerces de proximité,
- favoriser la vie de village et quartier à travers des animations de voisins et de rues,
- organiser les missions de base dans l'intérêt du citoyen et proche de lui, par exemple, en ayant des cantonniers ou des référents affectés à un quartier.





## OTTIGNIES ET LOUVAIN-LA-NEUVE EN PLEINE SANTÉ



La commune d'Ottignies-Louvain-la Neuve a la chance de bénéficier d'une offre de soins de santé importante, avec principalement l'hôpital Saint-Pierre (encore pour quelques années) mais aussi ses polycliniques, maisons médicales, professionnels indépendants ou centre de santé. Pourtant, la santé et la santé mentale surtout doivent rester un thème majeur d'action pour notre commune dans les limites de ses propres compétences.

### Bénéficier d'un environnement sain

Il n'est plus à démontrer que l'environnement de vie a un impact considérable sur la santé. Que ce soit la qualité de l'eau, la sécurité des routes, la quiétude sonore ou les espaces verts, tous ces éléments ont un impact immédiat sur notre santé. Avec Impulsion C nous proposons de désigner un échevin en charge de la santé et de lui confier des missions

de coordination transversales qui impliquent les autres membres du collège. De cette façon, les décisions prises par les autres compétences (aménagement du territoire, soutien aux événements festifs, etc.) seraient réfléchies à l'aune de leur impact sur la santé. Il sera essentiel de préserver et de renforcer notre environnement pour protéger notre santé (voir notre programme en Environnement).

### Faciliter les modes de vie sains

A l'heure où plus d'un Belge sur deux est en surpoids, où les addictions explosent et où la santé mentale est en berne, nous voulons aider les citoyennes et citoyens à vivre sainement au quotidien, pratiquer de l'activité physique dans leur quotidien et à pouvoir poser des choix alimentaires sains. Dès le plus jeune âge, on peut inciter les enfants à prendre soin d'eux, de leur santé physique et mentale.

Pour ce faire, nous proposons d'encourager les médecins locaux à s'inscrire dans la démarche de sport sur ordonnance, en les mettant en contact avec les clubs sportifs, salles de sport et coachs individuels de la commune. Nous allons mettre en place des campagnes de sensibilisation contre les assuétudes (alcool, drogues, tabac, médicaments, écran, jeux d'argent,...) avec les acteurs de terrain. Nous pensons qu'il est utile de mettre en place des ateliers et séances d'information et de coaching en intelligence émotionnelle et en gestion du stress et des conflits dans les écoles et pour le grand public.

Nous souhaitons aussi soutenir la mobilité active et vertueuse pour la santé à tout âge.

## Prendre soin de ceux qui prennent soin

En 2018, 12% des Belges se trouvaient dans le rôle d'aidant proche. Ce sont des personnes qui donnent de leur temps pour prendre soin d'un membre de leur famille dont la santé nécessite une attention particulière. Ces personnes, majoritairement des femmes, sont un maillon essentiel du support social et sanitaire. Pour eux, nous voulons développer sur la commune des groupes de parole et des services de répit ainsi que des structures d'accueil pour les personnes aidées. Il serait utile de désigner au CPAS et dans l'administration, un ou des référents pour guider les aidants-proches dans les démarches administratives et sociales. Nous estimons par ailleurs nécessaire d'organiser des formations aux premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur pour le plus grand nombre.

## Tolérance Zéro pour les violences et le harcèlement

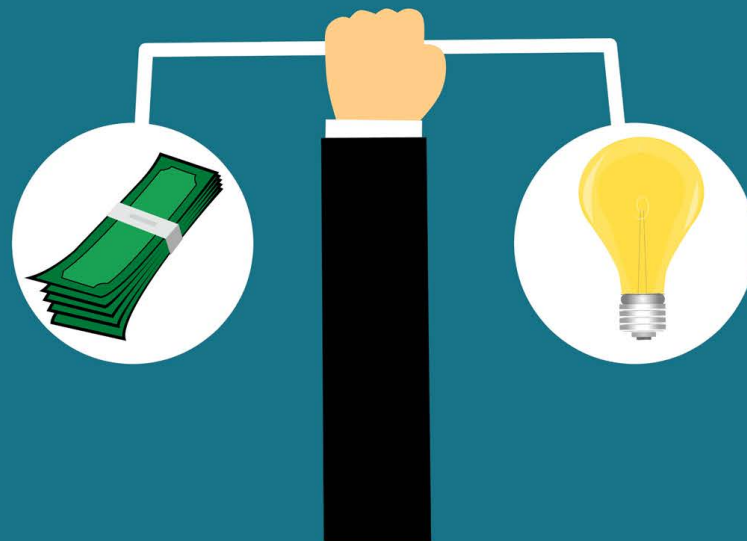
Les violences et le harcèlement qu'il soit en rue, à l'école ou au sein de la famille nécessitent des réponses fortes. Ces phénomènes marquent durablement la santé mentale des citoyennes et citoyens. Le sentiment d'insécurité, certes subjectif et personnel, génère du stress et un état de mal-être qui peut causer des maladies de santé mentale importantes.

Nous proposons de renforcer la lutte et la prévention contre les violences ainsi que contre le harcèlement notamment en milieu scolaire. Nous veillerons à améliorer la prise en charge des victimes en formant mieux les acteurs de la police et du social, et en prévoyant un suivi psychologique adapté, et ce, pour toutes les formes de violence. Les auteurs de violences devront être intégrés dans une prise en charge psycho-sociale.

Nous mettrons en œuvre des campagnes de sensibilisation pour lutter contre le harcèlement de rue. Cette mesure sera combinée avec une analyse des aménagements urbains (lumière, visibilité...) et à la réalisation des aménagements nécessaires pour éviter les endroits insécurisants propices aux violences.



# LES FINANCES ET LE BUDGET



Partout en Wallonie, les finances communales sont sous pression mais force est de constater que certaines communes similaires n'ont pas augmenté leurs impôts et taxes locaux de manière aussi importante que notre Ville durant ces 20 dernières années. Il n'y a donc pas de fatalité !

Les finances publiques doivent, comme toutes ressources limitées, être allouées dans un souci de recherche permanente de l'efficacité. Notre volonté est de mieux maîtriser nos finances locales avec pour objectif

final d'augmenter le pouvoir d'achat de nos citoyennes et citoyens via une diminution des centimes additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques.

## Nous agissons sur quatre axes :

- Mieux dépenser, moins gaspiller : maîtriser nos dépenses en se concentrant sur les missions de base d'une commune
- Moins d'impôts sur le travail et plus de soutien à l'activité économique : élargir notre assiette fiscale (et non

notre taux d'imposition) en accueillant plus d'entreprises, en augmentant le taux d'emploi

- Un budget à l'équilibre et transparent : mettre en place des solutions innovantes dans la gestion budgétaire et financière de notre Ville
- Mise en place d'un « monitoring » permanent des politiques publiques à la faveur d'une évaluation continue, aussi au regard du rapport coût/bénéfices de ces politiques.

## Des dépenses raisonnées

Pour Impulsion C, la première réponse à des dépenses communales ne doit plus être une recherche systématique de nouveau financement, c'est-à-dire des impositions mais un screening complet des dépenses pour rechercher des économies réalistes.

Notre Ville doit se concentrer sur ses missions de base : sécurité, propreté, aménagement du territoire, aide sociale, politique en faveur des aînées et aînés, entretien des routes, pistes et trottoirs, entretien et amélioration (notamment énergétique) du patrimoine communal, enseignement primaire, accueil de la petite enfance, culture, sports, logement, et investissements intelligents.

Pour éviter l'éparpillement des moyens, nous veillerons à ce que ces missions de base soient dorénavant les premières à être remplies correctement. Les moyens disponibles permettront ensuite d'autres politiques.

### Nous nous engageons à :

- nous concentrer sur les missions de base de la Ville,
- dans l'esprit d'un budget « base zéro », analyser chaque année la pertinence de chaque crédit budgétaire sans les reconduire par simple automatisme. La reconduction d'un crédit d'une année à l'autre ne sera pas automatique mais bien réfléchi et justifié,
- éradiquer les gaspillages en tous genres. Il s'agit d'une obligation éthique,
- économiser l'énergie : accentuer le programme d'investissements pour l'amélioration des performances énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux et de l'éclairage public,
- optimiser nos moyens utilisés pour délivrer les services à la population : digitalisation (sans pour autant réduire les autres modes d'interaction avec l'administration), amélioration de nos procédures et de notre organisation,
- actualiser toutes les conventions liant la Ville avec des tiers, dans le

respect de ces derniers et en les ayant entendus préalablement,

- mettre en place un contrat de gestion avec les principales asbl subventionnées par la Ville et soutenir leur démarche visant à obtenir de nouvelles sources de financement, en ce compris à d'autres niveaux de pouvoir,
- ne recourir à l'emprunt que dans le cadre d'investissements immobiliers extraordinaires et dans les hypothèses où nos réserves financières ne permettraient pas de couvrir ces dépenses,
- privilégier la mise en place de redevances pour rémunérer les services particuliers et facultatifs plutôt que de nouvelles taxes.

Nous envisagerons d'analyser la possibilité de mettre sur pied une Régie communale autonome, en mesurant les avantages et inconvénients de ce mécanisme de gestion. Il s'agit d'une structure juridique qui permet aux communes de gérer certaines de leurs activités à caractère commercial et

industriel de manière décentralisée tout en en gardant l'entière maîtrise. Cette entité distincte a pour but d'optimiser la gestion financière des investissements et elle permet d'offrir un cadre professionnel adapté aux métiers spécifiques auxquelles elle aura recours. De plus, elle permet une souplesse de gestion proche du management d'entreprises et est assujettie à la TVA ce qui autorise, dans certaines conditions, certaines récupérations de TVA. Centres sportifs, investissement énergétiques et stratégiques pourraient en faire partie.

## Des recettes optimisées

La maxime est connue : trop d'impôt tue l'impôt. Si notre commune fut, un temps, classée dans la moyenne basse des communes en termes de taux d'imposition, ce n'est malheureusement plus le cas depuis que les écolos ont, régulièrement ces 20 dernières années, augmenté les impôts et autres taxes communales ! Et cela au détriment du pouvoir d'achats de nos citoyennes et citoyens, en ce compris en période de crise économique et énergétique.

Nous stopperons l'augmentation constante des principaux impôts communaux et, dès que les effets retours seront suffisants, nous baisserons la fiscalité sur le travail via les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques. L'objectif à terme est de revenir en dessous de la moyenne du Brabant wallon.

Nous optimiserons nos recettes en augmentant le nombre de contributeurs et non en augmentant les taux d'imposition. C'est ainsi que nous porterons une attention particulière au développement de l'emploi et de l'activité économique.

Par ailleurs, nous mènerons une politique proactive de recherche et d'obtention de subsides.

## Un budget innovant et transparent

Trop souvent, la lecture et la compréhension d'un budget communal se révèle fastidieuse, en particulier pour les citoyennes et citoyens. Cela

est particulièrement à la nécessaire transparence que l'autorité publique doit à ses administrés.

Un travail d'information pédagogique et didactique doit être réalisé afin de proposer une transparence intégrale et de surcroît légitimer encore davantage les actions de la Ville.

Nous présenterons lors de réunions publiques l'état du budget et des comptes dans le but d'offrir à chaque citoyen la plus grande transparence possible sur la gestion de la commune et la manière dont les impôts sont utilisés. La transparence sera au cœur de la politique locale au même titre que la bonne gestion de l'argent public.

Nous pensons que les citoyennes et citoyens doivent pouvoir choisir directement l'affectation d'un pourcentage de leurs impôts à une thématique particulière. Nous mettrons en outre en place un système de participation sur base d'initiatives citoyennes dans le cadre du financement de projets locaux.



## ÉCONOMIE ET EMPLOI

On apprécie le dynamisme économique d'une ville au développement de ses indépendants, ses producteurs, ses artisans, ses professions libérables, ses entreprises et ses commerces.

Notre proximité avec Bruxelles et d'autres grandes villes de Wallonie et de Flandre ainsi que notre offre d'enseignement, sportive et culturelle, donnent des atouts indéniables à notre Ville sur lesquels il convient de s'appuyer pour confirmer son attractivité et la faire rayonner. Si une économie locale dynamique

est évidemment créatrice d'emplois durables et de proximité, elle est également un levier financier permettant de mieux assurer les services essentiels au bien-être de la population. La proximité limite aussi les trajets domicile-travail, ce qui améliore l'équilibre vie privée-professionnelle et réduit l'impact environnemental des transports.

Notre Ville doit remplir des fonctions d'habitat, de services, de commerce, de culture ou encore de loisirs et, afin d'y parvenir, elle doit créer les

conditions favorables à la croissance des entreprises, à l'expansion des commerces, des services et des professions libérales en aménageant des centre-ville, quartiers et zones économiques animées et dynamiques.

### Des commerces pour tous

Le commerce de proximité est source de vitalité urbaine mais il demeure encore aujourd'hui entravé par toute une série de facteurs sur lesquels les



autorités locales doivent agir, et c'est ce qu'**Impulsion C** entend faire.

Par exemple, la multiplication des chantiers est souvent source de nuisances pour les citoyennes et citoyens comme pour les commerces et professions libérales : mobilité ralentie, stationnement difficile, désagréments sonores... La commune, gestionnaire d'une partie des voiries, a un rôle central à jouer dans l'organisation et la coordination des chantiers afin d'éviter leur multiplication simultanée et de garantir un cadre de vie agréable. Tout en menant à terme efficacement les projets, nous devons limiter les effets négatifs pendant les travaux. Dans ce cadre, une information correcte et le plus tôt possible est essentielle, tout autant qu'une bonne signalisation au cours des travaux menés.

Les citoyennes et citoyens désirent donner un sens à leur consommation, revendiquent un besoin en produits locaux, issus de circuits courts et d'une agriculture locale. Cette consommation engagée favorise la création d'une économie de proximité que nous devons soutenir. Comme la biodiversité

est importante pour les cultures, la diversité des commerces et des activités urbaines garantit la santé du tissu urbain.

Nous devons relancer une nouvelle dynamique commerciale pour le Centre d'Ottignies et nous avons identifié deux opportunités pour attirer de nouveaux commerces dans le Centre à l'horizon de 10 ans :

- le plan d'aménagement de la gare,
- le réaménagement de la place du centre avec de l'HoReCa, qui est une de nos priorités !

Aménager ces espaces de façon à accueillir des commerces de proximité favorisera également la mobilité douce et par conséquent freinera la densification du trafic dans la Ville. Un nombre suffisant de stationnement en ce compris pour les voitures doit être garanti tant pour les clients que pour les résidents.

#### **Nos engagements :**

- Démarrer enfin le réaménagement de la place du centre à Ottignies et y

développer le commerce et l'Horeca. Il est grand temps de redonner vie au centre-ville d'Ottignies, d'en faire un véritable « cœur » et d'y favoriser le développement d'activités qui animeront cette place (commerces de proximité, HoReCa avec terrasses ouvertes sur la place, activités culturelles, etc.) ;

- Accorder un moratoire fiscal (taxation communale) sur les 3 premières années d'exercice de nouvelles activités commerciales, de services et de professions libérales dans les endroits stratégiques afin de les inciter à s'y installer ;
- Augmenter le nombre de places de parkings malins et dotées de bornes de rechargement électriques ;
- Continuer à soutenir la création de parkings vélo sécurisés et stratégiquement positionnés ;
- Réserver un endroit propice pour un/des établissements éphémère(s), qui pourraient également inciter des artisans et commerçants à s'installer plus durablement dans la Ville ;



- Etablir un dialogue constructif et constant avec les producteurs et artisans locaux ;
- Ramener de l'activité dans le Centre et offrir un emplacement pour les producteurs et artisans qui n'auraient pas la possibilité d'avoir leur propre point de vente ou pas assez de visibilité ;
- Mettre en place une meilleure signalisation des commerces de proximité sur tout le territoire communal ;
- Synchroniser au mieux les chantiers, informer les citoyennes et citoyens à temps et mettre en place une concertation préalable avec les commerçants avant d'entamer des travaux qui limiteraient l'accès à leur commerce ;
- Supprimer ou diminuer la taxe sur les surfaces du bureau.

## L'emploi pour tous

**L'emploi ne se décrète pas. Il se crée !**

Le premier levier de la création d'emploi est le monde de l'entreprise et des organismes indépendants de la Ville.

Si les leviers permettant d'offrir les meilleures conditions pour sa création sont principalement aux mains de l'Etat fédéral et des Régions, les pouvoirs locaux peuvent jouer un rôle non négligeable en tant qu'interlocuteur privilégié du citoyen.

L'emploi local est plus durable et offre une meilleure qualité de vie.

La (re)mise à l'emploi des jeunes et des personnes en difficulté ne se décrète pas davantage. Il est primordial de les rencontrer, non pas pour les contraindre mais pour comprendre leurs besoins, leurs difficultés, et les leviers sur lesquels nous pouvons agir pour les soutenir, en valorisant les forces de chacun.

### Nos propositions :

- Améliorer l'image et la visibilité de la Maison de l'Emploi ;
- Poursuivre les collaborations Maison de l'Emploi - Ville/CPAS - entreprises

pour l'organisation de « jobdays » (ou salons de l'emploi) dédié à certains métiers ;

- Renforcer le positionnement de la Maison de l'Emploi et du CPAS (avec les articles 61) comme partenaires de recrutement des entreprises pour favoriser l'emploi local;
- Créer un/des espaces de résilience où le lien et l'humain sont au centre et redonnent envie de s'intégrer dans la société afin d'identifier les actions à prendre pour un retour harmonieux dans secteur de l'emploi ;
- Organiser un salon biennuel de l'emploi local avec les entreprises, entrepreneurs et commerces locaux pour mettre en réseau, partager des offres d'emploi, informer et créer des possibles;
- Publier les offres d'emploi des entreprises locales sur les supports de la Ville (Site internet, Bulletin communal, Page Facebook);
- Promouvoir l'économie collaborative, pourvoyeuse d'emplois, par le prêt

de locaux communaux, par de la publicité sur les sites, bulletins communaux, la tenue d'ateliers de création et d'endroits spécialisés dans la réparation d'objets;

- Augmenter le nombre de places et structures d'accueil à horaires décalés pour les enfants et ainsi limiter les freins à l'emploi, notamment des mères de famille;
- Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes (17 à 25 ans), afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle.

## Une économie en développement

Grâce à sa position géographique et à l'attrait de son Université, notre Ville est une pôle économique majeur au niveau wallon. Il faut continuer de le développer. C'est une source considérable d'emplois et donc de possibles participations financières. Par conséquent, cela permet de rendre de meilleurs services tout en

diminuant nos impôts communaux, notamment l'Impôt des Personnes Physique (IPP). C'est ainsi que nous souhaitons mettre en place une réelle alliance Ville-Entreprises et faire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve une Ville « entreprises friendly ».

Les communes ont de nombreux leviers pour le développement de l'économie : accueil des entreprises, aménagement du territoire, sécurité, finances locales, simplification administrative...

Nos propositions sont les suivantes :

- Inscrire l'accueil d'entreprises et la création d'emplois dans les documents stratégiques (Plan Stratégique Transversal) et planologiques de la Ville (Schéma de Développement Communal et Schémas d'Orientation Locaux) ;
- Faciliter l'installation d'entreprises et des commerces sur notre territoire en les accompagnant notamment dans leurs démarches administratives et dans leurs demandes de permis ;

- Assurer le respect des délais et organiser des procédures rapides (« fast track ») pour les projets stratégiques ;
- Instaurer une meilleure prévisibilité via un principe de « paix fiscale » en figeant pour plusieurs législatures la fiscalité des entreprises et en n'instaurant aucune nouvelle taxe ;
- Repenser notre Ville pour la rendre plus « intelligente » (smart city). Au cœur de ce processus : l'utilisation de technologies innovantes, qui a un rôle à jouer pour les entreprises et les acteurs de la recherche et de l'innovation ;
- Instaurer de manière proactive des échanges réguliers avec les différents partenaires et acteurs économiques publics ou privés actifs sur notre territoire : Université, inBW, associations et cercles d'entreprises...



## UNE COMMUNE EN TRANSITION



Ce début de millénaire est marqué par quatre enjeux cruciaux qui demandent des réponses fortes :

- Tout d'abord limiter le dérèglement climatique en réduisant les rejets de gaz à effet de serre.
- Ensuite, adapter les territoires d'ici et d'ailleurs, mais aussi préparer la population et les acteurs économiques aux conséquences du réchauffement, comme les inondations qui ont lourdement touché notre commune en 2021. Le dérèglement climatique

sera inévitable malgré les efforts pour réduire nos émissions de carbone.

- Le troisième enjeu concerne la biodiversité qui s'effondre et qui demande à la fois de sortir du modèle actuel, mais aussi d'intervenir directement dans les écosystèmes pour les aider à se régénérer.
- Le dernier consiste à transformer notre mix énergétique pour le décarboner.

Il nous reste 25 ans pour y arriver. Réussir notre transition d'ici 2050 ne

sera possible que si nous arrivons à susciter l'adhésion auprès de tous les acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes et adoptent de nouvelles habitudes. Administrations, responsables politiques, entreprises, monde associatif, mais aussi les citoyennes et citoyens... Un tel défi, celui de notre génération, ne pourra être relevé en déployant une politique environnementale punitive et culpabilisante. Sur ce point, nous sommes fondamentalement différents ! Nous voulons mettre en avant une politique qui rassemble et qui est



incitative ; une politique qui fédère tout le monde pour aller résolument dans la même direction. Ce défi majeur de notre temps doit constituer une opportunité pour développer un meilleur vivre-ensemble, de la cohésion et de la qualité. Les nouvelles technologies et connaissances peuvent aussi nous y aider. Nous avons pris conscience, collectivement, que notre première responsabilité en tant qu'être humain est de pouvoir léguer notre planète aux générations futures dans un état qui garantisse à chacune et chacun une existence respectueuse de la dignité humaine.

Notre commune comme les autres doit assurer un rôle central dans ce cadre pour atteindre un tel niveau de mobilisation parce qu'elle a la capacité de traduire des enjeux abstraits et lointains en enjeux concrets, pragmatiques et de proximité. Grâce à son autonomie, la commune peut mettre en œuvre des politiques dans des domaines très divers et de façon transversale. Cela implique un réel engagement en faveur d'une écologie pragmatique et humaine, étroitement

liée à la préservation de notre environnement et de la biodiversité tout en l'améliorant pour l'avenir.

Cette recherche d'une plus grande harmonie entre l'homme et la nature nous incite à concevoir et agir à différents niveaux.

## Une commune qui protège son territoire, et réintègre la nature et le vivant dans ses espaces de vie

Inondations, orages violents, sécheresses et stress hydrique, incendies, chute de la biodiversité, espèces invasives, nouvelles maladies... Les conséquences du dérèglement climatique se font déjà sentir depuis quelques années, comme l'ont malheureusement démontré les inondations de 2021 qui ont lourdement affecté les habitants du centre d'Ottignies. Les conséquences

du dérèglement climatiques ne sont donc pas uniquement de l'autre côté de la planète, mais aussi dans nos communes. Ce sont pour le moment surtout les personnes les plus vulnérables (aînées et ainés, personnes malades...) qui en sont affectées ainsi que certains secteurs d'activités comme l'agriculture, le tourisme ou la construction. L'impact et les risques du réchauffement ne vont cesser de se renforcer d'année en années et comme il faut beaucoup de temps pour modifier un territoire et faire évoluer nos habitudes, nous devons nous y prendre le plus tôt possible. La commune étant la mieux positionnée pour fédérer les forces vives locales, comprendre et réorganiser son territoire, nous entendons qu'elle joue pleinement son rôle majeur dans les politiques d'adaptation et de résilience.

### Nous défendons la volonté de :

- Mettre en place un plan Dyle qui sera composé de 3 volets :

- 1. Prévention :** communication sur les risques de crues et les actions à

prendre, soutien logistique (pompes, sacs de sable), aide aux personnes vulnérables (évacuation), mobilisation de bénévoles (via une liste communale de volontaires), mobilisation des ouvriers communaux (aide au déblayage et nettoyage), guichet centralisé d'aide aux sinistrés dans toutes leurs démarches.

## 2. Aménagement de la Dyle :

reméandrer la Dyle pour limiter le débit du fleuve, aménager les bords de Dyle pour permettre un débordement contrôlé dans des zones vertes (absorbantes), telles que l'actuel commissariat.

## 3. Collaboration avec les communes

du bassin de la Dyle pour coordonner les solutions en amont et en aval. La transposition d'un tel plan de gestion de crise sera menée pour les autres risques environnementaux susceptibles de toucher la commune.

- redéfinir les outils d'aménagement et d'urbanisme communaux (schéma de développement communal : schéma d'orientation du sol (SOL),

plans particuliers d'affectation du sol...) en intégrant l'évaluation et les recommandations des citoyennes et citoyens,

- veiller à artificialiser les sols non encore urbanisés avec parcimonie, en y intégrant le plus possible des revêtements perméables, en préservant l'écosystème environnant, le cas échéant en le régénérant au travers d'un environnement végétalisé et de qualité,

- préserver le caractère villageois de Céroux, de Limauge, de Ferrières, de Pinchart et de Rofessart, sauvegarder les zones agricoles situées sur le plateau de Céroux et sur les versants de Pinchart, ainsi que les zones boisées, les zones humides et autres zones naturelles dont les zones Natura 2000 présentes sur notre territoire,

- assurer une gestion parcimonieuse et qualitative de l'espace non-bâti et de nos 1.000 hectares de terre agricole et 250 hectares de bois,

- entamer une désartificialisation des sols là où l'asphalte ne se justifie

plus et, dans le cadre de l'octroi d'un permis, veiller à limiter les espaces bétonnés au strict nécessaire ou à prévoir des solutions techniques (revêtement, bâtiment...) qui permettent une bonne infiltration des eaux dans le sol,

- intégrer le changement climatique en identifiant les nouveaux risques pour la commune (sécheresse, inondations, tempête, ...) afin de développer une nouvelle culture au sein du personnel communal, des élus et de la population (information, formations, sensibilisation...) mais aussi en préparant la résilience de son territoire, en concertation avec les citoyens (aménagement du territoire adapté, évolution des pratiques agricoles et accompagnement des agriculteurs, nouvelles méthodes de construction moins imperméabilisantes, ...),

- mettre en place un processus d'avis de toute décision sous l'angle du développement durable notamment pour les décisions importantes du Collège,



- renforcer et professionnaliser le système de gestion de crise au sein de la commune : développer une nouvelle culture administrative, instaurer des processus internes, tisser un réseau avec certains acteurs et les autres niveaux de pouvoir (gouverneur, armée, autorité régionale...) et investir dans des compétences de gestion de crise (capacité à anticiper, être réactif et agile, mobiliser des réseaux, communiquer en interne et auprès des médias et du grand public...), former les élus et le personnel communal, doter l'administration et les organismes locaux concernés de matériel suffisant et créer une cellule communale de crise,
- cartographier, entretenir et renforcer la capacité des égouts.

La végétalisation des zones urbanisées et des bâtiments, ainsi que le reboisement, des espaces non artificialisés, que ce soit en ville ou à la campagne, permettent à la fois de compenser nos émissions de CO<sub>2</sub> (les plantes absorbent une certaine quantité de carbone), mais aussi de préparer nos territoires à la hausse des

températures moyennes, notamment dans les zones urbaines où l'effet du réchauffement sera démultiplié (les plantes absorbent la chaleur et constituent donc un isolant naturel pour les logements et les espaces publics). Les plantes favorisent et préservent également la biodiversité, la fertilité des sols et les ressources en eau, plus particulièrement les terres agricoles qui vont être fragilisées par l'évolution des conditions météorologiques.

Dans ce cadre, nous entendons ainsi végétaliser les bâtiments publics où cela s'avère être opportun, les jardins et les espaces publics, mais aussi encourager le reboisement intelligent des champs (agroforesterie) et des espaces forestiers, en veillant à diversifier les espèces.

### Nous défendons la volonté de :

- réaliser un cadastre des jardins et espaces verts de la commune, et de leur état,
- créer un plan communal de régénération de la biodiversité et articuler ces initiatives avec les politiques communales et régionales. Y intégrer les contrats de rivière et prendre en compte toutes les formes de pollution (chimique, sonore, lumineuse...),
- imposer la création de nouveaux espaces verts dans le cadre des projets immobiliers importants; mener, en partenariat avec le secteur associatif, des actions de sensibilisation à destination du grand public (semaine de l'Arbre, semaine de l'Eau, quinzaine des insectes pollinisateurs...), et en particulier au sein des écoles,
- planter au moins un arbre par habitant durant la législature,
- adopter un règlement communal pour autoriser, et le cas échéant

financer la plantation de plantes grimpanes sur les façades,

- maintenir la plantation d'un arbre lors de chaque naissance afin de promouvoir les liens entre les citoyennes et citoyens et la nature,
- végétaliser les espaces publics (rues, places, cimetières...), les façades et les toitures, notamment par l'intermédiaire des permis d'urbanisme octroyés par la commune,
- limiter drastiquement les abattages au strict nécessaire dans les espaces publics des quartiers boisés et appliquer le principe « un arbre abattu = trois arbres à replanter »,
- veiller à l'entretien et la préservation des haies existantes sur le territoire communal,
- développer des formations à destination des citoyennes et citoyens sur le « compostage »,
- organiser des animations autour de la fresque du climat au sein des écoles,

- participer aux initiatives régionales telles que le grand nettoyage de Printemps (BeWapp), GoodFood, Fauchages tardifs, Contrats de rivière, Opérations « Combles et clochers »,

- poursuivre l'intégration de la dimension environnementale dans les formations destinées au personnel communal, notamment les agents en charge de l'entretien des espaces publics et verts, le cas échéant en collaborant avec d'autres communes,

- appliquer une tolérance zéro aux nuisances (air, eau, sol, dépôt de déchets, graffitis, bruits...) en renforçant les sanctions à l'encontre de la délinquance environnementale.

Dans ce contexte, les agriculteurs sont des acteurs essentiels et incontournables de notre Commune. L'agriculture joue en effet un rôle important pour reconstituer les écosystèmes et nous fournir des denrées alimentaires de qualité. De plus en plus d'agriculteurs sont en transition. Attachés à leurs terres et paysages, aux habitants vivant autour

de leurs champs, à leur village ou encore à la santé de leurs clients, ils sont les premiers observateurs, mais aussi parmi les premières victimes du dérèglement des écosystèmes et du climat. La plupart d'entre eux vont bien au-delà des recommandations des autorités sanitaires et des normes européennes dans la réduction de l'usage de pesticides et dans la prise de précautions. Beaucoup respectent dorénavant le fauchage tardif aux abords des champs pour régénérer la biodiversité et entretiennent les fossés pour prévenir les inondations. Si nous souhaitons qu'ils poursuivent leur mutation vers une agriculture régénératrice et « bas carbone », nous devons leur en donner les moyens, les soutenir et les protéger des exploitations agricoles non respectueuses de l'environnement et de la santé humaine ou encore réduire leur dépendance à certaines multinationales de la grande distribution.

Voilà pourquoi nous souhaitons avant tout renforcer l'autonomie alimentaire de notre commune. Les citoyens, mais

aussi les organisations du secteur public, non marchand et privé doivent davantage remplir leur assiette et leur caddie avec des fruits et légumes produits localement, de façon raisonnée ou biologique. Ce mode de consommation est bénéfique pour les revenus des agriculteurs, pour la santé des habitants et pour le climat, car il minimise le transport des aliments.

Ils participent aussi à la gestion des paysages et de notre qualité de vie. Nous entendons préserver la vie agricole à Ottignies-Louvain-la-Neuve et en maintenir le caractère familial.

A cet égard, notre volonté est de :

- agir de façon concertée pour aménager les chemins ruraux destinés au charroi agricole et ouverts aux randonneurs,
- mettre en réseau les acteurs locaux impliqués dans l'alimentation durable (agriculteurs, élus, commerces...) et développer des filières pour offrir des débouchés aux producteurs et des points de vente de proximité aux

consommateurs, afin qu'ils puissent acheter des produits locaux à proximité directe,

- valoriser la vente directe à la ferme ou sur les marchés hebdomadaires,
- créer un espace dédié pour faire valoir et vendre les produits du terroir par exemple sur une hall qui serait implantée à la Place du Centre à Ottignies,
- renforcer la visibilité des producteurs et produits locaux sur le site web de la commune et dans le périodique distribué aux riverains, dans la promotion touristique et via la signalétique routière,
- développer les contacts entre les agriculteurs et les écoles,
- sensibiliser les écoles et clubs sportifs à ce qu'ils fournissent un fruit par jour gratuitement à chaque enfant et qu'ils proposent à la vente (buvettes, cantines...) un maximum de produits du terroir,
- promouvoir le maraichage urbain. Préserver notre environnement, c'est

aussi préserver les êtres vivants et leur sensibilité. Dans ce cadre, nous souhaitons mener une politique relative au bien-être des animaux qui puisse être ambitieuse et volontariste.

Nous entendons défendre :

- le maintien de la désignation d'un membre du Collège en charge du bien-être animal,
- intégrer de façon transversale la dimension « bien-être animal » dans les projets communaux où cela s'avère opportun : règlements de marchés et de spectacles, infrastructures publiques, organisation d'événements, etc.,
- désigner un vétérinaire communal de référence pour assurer une intervention rapide et objective dans le cadre de situation apparente de maltraitance,
- prendre nos responsabilités en matière de saisie administrative des animaux maltraités, en veillant à assurer la sécurité et le bien-être de l'animal,

- poursuivre et accentuer les campagnes de sensibilisation à la stérilisation des chats domestiques, conclure une ou des conventions avec les vétérinaires locaux afin de stériliser les chats errants.

## Une commune qui limite les déchets

Pour réduire nos émissions de CO2, nous devons lutter contre le gaspillage et la surconsommation de biens matériels, car pour être fabriqué et transporté, chaque produit utilise de l'énergie, soit comme combustible, soit comme matière première. Consommer de façon plus sobre, plus parcimonieuse et plus responsable contribue aussi à réduire le volume de nos déchets. Voilà pourquoi nous souhaitons aussi encourager l'achat de biens de meilleure qualité ou le partage d'équipements entre riverains. Les emballages en plastique et les objets à usage unique doivent être évités, sauf pour des usages déterminés, comme dans le secteur médical. Les déchets peuvent aussi être transformés en

ressources grâce au tri sélectif, à la réutilisation et au recyclage.

Pour y parvenir, nous défendons la volonté de :

- lorsque le système de la consigne sur les bouteilles en plastique et les cannettes métalliques sera instauré en Wallonie, veiller à sa bonne mise en œuvre dans la commune,
- encourager les consommateurs de la commune à mieux mesurer leur production de déchets et leur fournir un vade-mecum pour réduire cette production et sensibiliser les élèves au sein des écoles de la commune,

- mettre en œuvre une politique visant à augmenter le tri sélectif des déchets, en particulier concernant les déchets biodégradables,

- lancer une réflexion sur la mise en place du mécanisme de la poubelle à puce sur l'ensemble du territoire communal ou sur une partie de celui-ci avec pour objectifs de viser une diminution des déchets et des coûts. Les alternatives permettant d'atteindre les mêmes objectifs seront également étudiées. L'étude restera attentive, dans son ensemble, aux groupes socialement fragilisés,





- inciter les restaurateurs à composter les restes des repas et les commerces à redistribuer les invendus auprès des plus précarisés,
- poursuivre la mise en place d'un plan communal « zéro déchet » visant à réduire en amont la production de déchets générés par l'activité de l'administration communale et les activités (par exemple les écoles) qu'elle subsidie et à renforcer en aval la valorisation des déchets en ressources (réemploi, recyclage...),
- généraliser les poubelles avec tri sélectif dans les espaces publics, en ce compris des bulles à verre et, dans la mesure du possible, les enterrer pour préserver la qualité des espaces publics,
- soutenir les établissements de type « Repair café » visant à lutter contre l'obsolescence programmée et le gaspillage,
- faciliter l'implantation d'une ressourcerie « éphémère » (dans un quartier par exemple) et développer

une aile « seconde main » dans les marchés locaux.

Au niveau du financement de cette gestion des déchets, dans les limites du mécanisme du coût-vérité dont une révision est hautement souhaitée, la Commune sollicitera la contribution la plus minimale possible des citoyennes et citoyens (à hauteur de 95% du coût). Les éventuels bénéfices financiers opérés dans le cadre de cette couverture des coûts seront intégralement réinvestis l'année suivante dans des actions de sensibilisation et/ou de soutien dans le cadre des déchets. En parallèle, nous mènerons des actions, sur les éléments où la Commune peut prendre la main, afin de réduire les coûts sans perte de qualité ou de services.

## Une commune qui réduit sa consommation énergétique et ses émissions de carbone

Nous devons en priorité réduire notre consommation. L'efficacité énergétique qui s'appuie sur de meilleures technologies doit être combinée à la sobriété, qui s'appuie sur des changements de comportement. Ceci permettra de maximiser la réduction de nos besoins et d'éviter les effets rebond. L'efficacité consiste par exemple à isoler un bâtiment, remplacer une chaudière à mazout par une pompe à chaleur ou encore acheter un frigo à basse consommation. Quand on parle de sobriété, on pense plutôt à optimiser ses déplacements, à faire du covoiturage ou du vélo, à réduire le thermostat ou à privilégier les appareils et outils « low tech » qui fonctionnent à « l'huile de coude ». Au-delà de la réduction des émissions de CO2, efficacité et sobriété énergétique doivent aussi permettre à la commune et donc à toutes les citoyennes et citoyens de faire des économies, et d'être mieux protégée en cas de hausse des tarifs.

## Nous avons la volonté de :

- poursuivre l'engagement communal au sein de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie et d'actualiser et renforcer le plan d'action pour l'énergie durable et le climat (PAEDC), en faisant participer l'ensemble du conseil communal, les acteurs locaux et la population. Ce plan est intégré au plan stratégique de la commune en tant que composante centrale et transversale. Il permet non seulement de fixer des objectifs à long terme (PAEDC) et à court terme (plan stratégique sur 6 ans), de les évaluer à mi et en fin de chaque législature, mais aussi d'assurer une réelle cohérence et une « circularité » entre toutes les politiques communales,
- poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments communaux en maximisant les soutiens d'autres niveaux de pouvoirs,
- favoriser lorsque cela est opportun la mitoyenneté dans les quartiers les plus indiqués, dans le cadre des permis d'urbanisme et des outils

de planification communale, afin de renforcer la performance énergétique,

- densifier l'usage des bâtiments publics isolés (occuper davantage les infrastructures qui offrent de bonnes performances énergétique), le cas échéant en les rendant accessibles aux usagers externes (associations, entreprises),
- recourir le plus possible à des matériaux biosourcés ou recyclés ou à faible empreinte carbone dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments communaux mais aussi pour d'autres équipements et infrastructures (voirie, signalétique...),
- promouvoir l'utilisation d'écomatériaux dans la construction et la rénovation du bâti (par exemple en adoptant un règlement communal),
- simplifier les démarches administratives et assouplir les conditions d'octroi d'un permis pour une rénovation visant à atteindre un excellent niveau de performance

énergétique (permis d'urbanisme simplifiés, autorisation de placer un container en rue et de réserver des emplacements pour faciliter l'accès des entrepreneurs aux chantiers),

- intégrer une réflexion sur l'intermodalité dans tous les investissements et actions de la commune (déplacements en combinant plusieurs modes de transport),
- veiller à intégrer un critère de consommation d'énergies décarbonnées dans le plus grand nombre possible de marchés publics,
- mettre en œuvre le « droit à la prise » dans la commune (obligation d'installer une borne de recharge dans un quartier si un certain nombre de propriétaires de véhicules électriques se manifestent), en collaboration avec le gestionnaire de distribution de l'énergie (GRD), d'autres communes et la Région,
- mettre en place des concessions sur plusieurs années avec l'opérateur privé

qui sera chargé d'installer les bornes de recharge sur le territoire, ceci afin de réduire la charge administrative induite par la gestion des marchés publics,

- nouer des partenariats avec des commerces et entreprises afin d'y installer des bornes de recharge accessibles au grand public, en dehors des heures d'ouverture.

Complémentairement aux économies d'énergie, nous ambitionnons de poursuivre le développement des énergies renouvelables, en misant en priorité sur le photovoltaïque. Nous souhaitons aussi miser sur la cogénération verte, c'est-à-dire produire de l'électricité et de la chaleur en même temps à partir de biomasse. Nous devons cependant privilégier une approche plus collective qui prend la forme de « communautés énergétiques locales » ou de coopératives communales.

Pour éviter la démultiplication des lignes à haute tension et de lourds investissements dans le renforcement du réseau de distribution local reportés

sur le dos des consommateurs, il est également nécessaire de réfléchir à notre capacité de stockage de l'électricité au regard des nouvelles technologies naissantes, et de pousser les ménages et entreprises à ajuster leur consommation en fonction de la disponibilité des énergies renouvelables. Cette « agilité » des consommateurs permettra enfin de réduire notre dépendance aux importations d'électricité et de ne plus recourir à des centrales au gaz que l'on allume pour compenser la faible activité du photovoltaïque ou de l'éolien. Ici aussi, le stockage et l'agilité peuvent être intégrés dans une communauté énergétique locale. Ce sont aussi des investissements pour la transition qui profitent non plus à certains, mais à l'ensemble de la population.

Nous défendons ainsi la volonté de :

- développer en collaboration avec le gestionnaire de distribution de l'énergie (GRD) des communautés énergétiques locales au sein de la commune, c'est-à-dire des

microréseaux où les habitations participantes seront connectées à un réseau alimenté par différentes unités de production (grande installation photovoltaïque sur le toit d'une école communale,...),

- nouer des collaborations avec les autres communes pour développer des projets de production d'énergie,
- soutenir les entreprises et les agriculteurs s'ils souhaitent développer une unité de biométhanisation.



## DU SPORT POUR TOUS

Ottignies-Louvain-la-Neuve est une ville sportive par excellence dotée du label ADEPS « Ville sportive 3 étoiles »

Le sport peut être une source d'épanouissement physique et émotionnel pour tous, quel que soit l'âge, le genre, la condition physique ou la situation financière. C'est tout autant bénéfique pour la santé, et le bien-être de nos citoyennes et citoyens.

C'est pourquoi nous favoriserons un sport accessible à toutes et tous et nous mettrons tout en œuvre pour valoriser le sport féminin, développer le handisport et favoriser l'activité physique des personnes âgées.

Le sport, même à un âge avancé, contribue à la santé physique et mentale. Notre engagement envers le développement d'une pratique sportive pour tous les

publics repose sur la conviction que le sport peut être un vecteur d'inclusion, de diversité, et de bien-être.

L'égalité des genres sera au cœur de notre démarche. Encourager le sport genré permet de briser les stéréotypes. En soutenant le handisport, en promouvant l'égalité des genres dans tous les sports et en adaptant les pratiques sportives aux besoins des



personnes âgées, nous façonnerons un paysage sportif où chaque individu, quelle que soit sa situation, trouve sa place. L'offre de pratiques sportives accessibles aux personnes en situation de handicap, sera développée pour toutes les déficiences (mentales, physiques et sensorielles). Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité des infrastructures et de leurs abords, ainsi que la disponibilité de matériel sportif adapté. Les initiatives qui encouragent la participation de personnes âgées et jeunes, en adaptant les programmes sportifs pour répondre à leurs besoins spécifiques et en veillant à la disponibilité d'infrastructures adaptées, seront également mieux soutenues.

La pratique du sport de manière collective ou individuelle comporte de nombreux bienfaits tant pour la santé qu'au niveau social, en jouant un rôle d'intégration et de rencontres interculturelles. Il est essentiel de mettre à disposition des installations sportives de qualité pour permettre la pratique du sport ;

Beaucoup d'établissements scolaires disposent d'infrastructures sportives dont l'usage s'arrête à la fin de la journée scolaire, il faut optimiser l'occupation de ces installations en permettant aux clubs sportifs de pouvoir y accéder.

La Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est riche de nombreuses infrastructures sportives (Centre sportif des Coquerées, Centre Demeester, le pôle sportif du football à Lauzelle, le pôle sportif Baudouin 1er, le pôle sportif de Limelette) et nous veillerons à leur permettre de bénéficier d'un entretien de qualité.

#### Nous souhaitons également :

- Développer et réorganiser le site sportif de Baudouin 1er ;
- Développer le club house du club de football ROS-OLLN ;
- Prévoir des infrastructures extérieures légères.

En ce qui concerne les activités sportives, nos propositions sont les suivantes :

- Encourager la pratique sportive chez les jeunes et âgés en mettant en place différentes activités, notamment via le pass-sport que nous continuerons à développer ;
- Permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer un sport dans des infrastructures adaptées ;
  - Soutenir les clubs et les encourager dans la formation des plus jeunes ;
- Augmenter l'offre de salles en soirée, en collaboration avec les différents établissements scolaires disposant d'infrastructures sportives ;
- Maintenir le label décerné par l'ADEPS : Ville sportive 3 étoiles ;
- Organiser des stages durant les vacances scolaires à des prix permettant l'accessibilité à toutes et tous ;
- Organiser des activités sportives dont, en alternance, un salon par an : sport santé, salon handisport, sport-loisirs.



Intervenant globalement à raison de 35% dans le financement de la vie culturelle (soit le second niveau de pouvoir à financer la culture après la Fédération Wallonie-Bruxelles), les communes jouent un rôle important dans la vie culturelle du pays. Nous défendons que ce rôle doit encore être intensifié. D'abord, parce que la culture est un facteur essentiel d'épanouissement et de socialisation ; cela est devenu une évidence pour

toutes et tous pendant la période COVID-19. La Culture renforce la participation des citoyennes et citoyens à la société, la qualité de la vie associative, la prévention des problèmes sociaux et de l'exclusion. Elle revêt bien entendu un aspect de divertissement, de plaisir, d'épanouissement personnel mais elle est aussi facteur de citoyenneté et de réflexion sur le monde qui nous entoure que ce soit notre environnement

proche ou plus lointain. Par ailleurs, à l'heure où le monde est confronté aux extrémismes tant au niveau religieux que politique, la culture est probablement le meilleur outil d'ouverture sur le monde, et permet de promouvoir l'interculturalité face aux replis identitaires en réaffirmant le socle des valeurs universelles comme fondement essentiel de la cohésion sociale. Or, aujourd'hui, les « désengagés culturels » constituent

40% de la population, ce qui est préoccupant.

Nous devons défendre une politique forte dans le domaine de la culture pour apporter une réponse à ce constat.

De manière transversale, il importe de consacrer des moyens financiers adaptés pour la culture. La culture n'est pas une dépense parmi d'autres. Les dépenses culturelles sont en réalité des investissements de première importance. Trop souvent, cette politique est la première à souffrir de coupes en cas de difficultés budgétaires. Nous défendons de faire de la culture une priorité au niveau communal.

Nous proposons de :

- garantir un financement de la politique culturelle à la hauteur de cet enjeu et de plaider à tous les niveaux de pouvoirs pour que cette priorité soit partagée,
- prévoir, dans le budget communal, la mise en place d'un budget participatif

culturel à destination des citoyennes et citoyens, des acteurs associatifs et culturels voire des artistes eux-mêmes pour proposer ensemble des événements rassembleurs. Cela permet de responsabiliser les citoyennes et citoyens et de les rendre plus entrepreneurs et impliqués dans la vie culturelle de la commune.

Si nous souhaitons engager les financements nécessaires pour le domaine de la culture, cet argent public se doit d'être toujours utilisé à bon escient. Le financement culturel doit bénéficier au plus grand nombre des citoyennes et citoyens et ne doit jamais être réservé à une élite.

## Garantir l'accès à la culture pour toutes et tous

L'accessibilité du plus grand nombre aux productions et contenus culturels est pour nous essentiel. L'enjeu est clairement ici la démocratisation de la culture, permettre d'y accéder malgré

les barrières matérielles, linguistiques, psychologiques et sociales.

Une démocratisation et une éducation à la culture est donc nécessaire.

La culture n'est pas réservée exclusivement aux initiés, elle doit être davantage présente au quotidien pour toutes et tous, et aller à la rencontre de tous les publics sur l'ensemble du territoire communal. Les fresques murales ne sont qu'une manière de rendre visible ce qui est accessible en matière artistique dans notre ville, et cela n'est pas suffisant.

Nous proposons de :

- maintenir et renforcer le mécanisme « article 27 » donnant accès aux lieux et spectacles culturels à des prix planchers de manière à ce qu'il puisse profiter aux personnes précarisées ou en difficulté,
- assurer l'accessibilité des lieux culturels pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, et soutenir les investissements en ce sens le cas échéant en

partenariat avec d'autres niveaux de pouvoirs. Locaux adéquats, escaliers et monte-charge sécurisés, etc. seront nos priorités, tout comme l'accès à la ludothèque aux parents avec landau et accès PMR pour les étages des lieux culturels,

- assurer massivement la publicité de l'offre et de l'actualité culturelle, et ce, en partenariat avec les opérateurs culturels et associations culturelles locales. Il appartient à la commune de mettre systématiquement en évidence et à intervalles réguliers et rapprochés les événements culturels de la commune. Cela peut se faire par des annonces dans le bulletin communal, par un lien sur la première page du site communal, sur la page Facebook de la commune, par des brochures spécifiques largement diffusées parmi la population comme au sein des écoles, etc.,

- veiller à ce que l'offre culturelle puisse être adaptée aux aînées et aînés afin de maintenir une vie sociale et culturelle active. Les activités culturelles doivent donc

être conçues de manière telle qu'elles demeurent accessibles en termes de programmation et de prix,

- mettre en place des activités intergénérationnelles pour que les jeunes et aînées et aînés puissent se rencontrer : visites de musées, ateliers créatifs, etc. Les aînées et aînés sont les dépositaires d'un riche patrimoine qu'ils peuvent transmettre aux générations qui suivent. Témoins du passé, ils peuvent partager leur vécu et sensibiliser les jeunes au devoir de mémoire. Ces liens sont également mutuellement bénéfiques car l'apprentissage peut aller dans les deux directions (par exemple, des jeunes qui familiarisent leurs aînés à la manipulation des outils informatiques, source d'accès infini à des contenus culturels),

- favoriser et encourager les festivités, les événements culturels, les lieux de rencontre et les initiatives participatives, notamment des comités de quartier, qui permettent un échange culturel et une réelle rencontre avec les autres cultures,

- encourager le bénévolat par la création d'un « service communal du temps libre » : la Commune peut centraliser, chaque semaine, les disponibilités de citoyennes et citoyens qui veulent « donner du temps » à ceux qui en ont besoin pour organiser, notamment, des activités socioculturelles.

Selon des estimations officielles dont celles de l'association Lire et Ecrire, 1 adulte sur 10 présente des difficultés pour lire et écrire. Comme l'indique cette association, « *L'accès à l'alphabétisation est un droit humain fondamental, un droit qui a ceci de particulier qu'il conditionne de manière très significative l'exercice de tous les autres droits culturels, sociaux, économiques et politiques* ».

Nous en sommes particulièrement conscients, et nous entendons soutenir et renforcer le rôle des bibliothèques en termes de médiation des publics, d'outil de formation, comme en termes d'animations centrées sur le livre mais aussi d'ouverture aux nouveaux médias. Elles doivent constituer un



espace public, un lieu de vie, de socialisation, de rencontre et de débats citoyens en permettant aux bibliothécaires de ne plus se limiter à être des « prêteurs de livres » mais également à devenir des médiateurs culturels. Elles doivent également favoriser l'accès à l'information, à la formation des publics à son utilisation optimale ; elles doivent encore soutenir la formation initiale et continue, l'autoformation, l'émancipation et la réflexion personnelle.

En lien avec les écoles et le tissu associatif communal, nous entendons défendre la mise en œuvre de partenariats pour favoriser, au sein des écoles, l'apprentissage de la lecture et du goût de lire et, au sein du tissu associatif local, promouvoir à travers la lecture à la fois la lutte contre l'illettrisme et améliorer les liens sociaux par le livre. Cela passe par des collaborations écoles-bibliothèques-lieux culturels, dès le plus jeune âge, en participant aux différents programmes mis sur pied : « Je lis dans ma commune », « Lire dans les parcs », « La Fureur de Lire », etc.

## Eveiller à la culture

S'il est nécessaire de garantir l'accès à la culture, ce n'est pas suffisant pour certains publics qui en sont particulièrement éloignés. Souvent, la vie culturelle est perçue par les jeunes comme un loisir pour les personnes plus âgées. Il faut changer radicalement cette perception. L'intérêt pour la culture dépend davantage de facteurs éducatifs. A notre sens, l'une des missions de nos écoles est de former chacune et chacun à s'assumer dans la société en tant qu'acteur responsable qui s'exprime en maîtrisant le langage, qui puisse enrichir notre société d'œuvres, de réflexions, de productions nouvelles, qui participe, finalement, à la vie culturelle de la communauté.

Pour créer ce contexte favorable, nous entendons faire des milieux d'accueil et de l'école le lieu privilégié d'éveil à la culture, tant en accueillant la culture au sein des crèches et à l'école qu'en emmenant les écoliers sur les lieux de culture. Ces lieux de vie des plus jeunes demeurent par excellence les

endroits où peuvent se mettre en place le processus de démocratisation de la culture : la culture doit retrouver toute sa place au sein des pratiques d'enseignement et ce dès le maternel et le primaire. La commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, riche de nombreuses écoles fondamentales, à la possibilité d'agir directement à la source du système éducatif, et ce sera notre volonté. Nous entendons pour cela motiver les élèves, encourager les enseignants et convaincre les parents.

### Nous proposons de :

- consacrer, pour chaque enfant, une somme d'argent dans le budget communal, pour octroyer un budget spécifique alloué à la culture au sein des écoles. C'est d'abord une question d'égalité des chances,
- instaurer un système de chèque-culture à destination des jeunes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, âgés de 6 à 25 ans,
- faire venir l'école à la culture en invitant les classes à découvrir les lieux

et les opérateurs culturels locaux en veillant à trouver des solutions quant au transport des enfants et le coût de celui-ci,

- favoriser des partenariats étroits entre écoles et artistes, par exemple, en invitant des artistes à l'école et en montant avec eux des projets théâtraux ou musicaux,
- faire entrer les Académies dans l'école grâce à un cofinancement communal : proposer gratuitement des cours de musique, de chant, de dessin, de peinture, etc. une ou plusieurs fois par semaine aux enfants pendant les périodes extrascolaires,
- développer des synergies entre l'école et les bibliothèques en y développant le prêt de livres en plusieurs exemplaires et, surtout, en favorisant la co-construction de projets entre enseignants et bibliothèques.

## Soutenir les opérateurs culturels

## locaux, et adapter et développer les infrastructures culturelles à la spécificité territoriale

Ottignies-Louvain-la-Neuve dispose d'un terreau culturel riche et fécond en termes d'opérateurs culturels de premier plan : le Spott - Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, la Ferme, le Vilar. Notre terroir recèle de belles énergies, et ce, dans tous les domaines.

Notre commune se doit, et s'est pleinement notre volonté, de poursuivre et amplifier son soutien à ces partenaires culturels privilégiés, tant sur le plan du soutien financier que de l'accompagnement dans les développements et projets entrepris. Il est primordial de développer des synergies fructueuses, et de rendre les services communaux attentifs aux impacts sur la vie culturelle et donc sur l'ensemble des citoyennes et citoyens

de certaines décisions administratives ou de retards dans le traitement de dossiers ou de demandes spécifiques. La Commune doit aussi tenter de coordonner, dans le respect de la liberté associative et d'entreprendre, les différentes initiatives culturelles sur son territoire, et intensifier chaque fois que cela est possible ou envisageable les partenariats et synergies pour une politique culturelle plus efficiente et plus lisible pour les citoyennes et citoyens.

Dans ce cadre, nous entendons mettre en place une plateforme de rencontre et de discussions égalitaire entre les principaux acteurs culturels de notre territoire, et agir comme facilitateur pour mettre en place une politique culturelle forte, ambitieuse et qui se fixe une trajectoire commune et des objectifs.

### Nous défendons de :

- regrouper toutes les activités culturelles au sens large, en ce compris le tourisme et la valorisation du patrimoine, au sein d'un seul

échevinat. Ceci implique que, tout en veillant à ce que la culture ne soit pas instrumentalisée, la commune favorise le décloisonnement au sein du collège, lutte contre l'éparpillement des compétences culturelles entre les échevinats et mutualise les ressources,

- soutenir et accompagner les opérateurs culturels locaux de manière à ce qu'ils puissent développer et mettre en œuvre des approches complémentaires,
- poursuivre le processus de modernisation des infrastructures entrepris notamment au niveau des façades du Spott, et soutenir l'aménagement d'une annexe polyvalente répondant au besoin de l'opérateur,
- étudier tout projet d'extension de lieux culturels ou de création de ces lieux pour accroître les capacités d'accueil et les lieux rendus accessibles aux associations, et les encourager,
- relier entre eux les outils culturels. Le Spott, les académies et autres

institutions culturelles présentes sur un territoire donné telles que les bibliothèques et les musées doivent nouer des synergies,

- coordonner les acteurs culturels présents dans la commune et mettre en place des projets pour les valoriser,
- mieux inventorier et communiquer de manière systématique l'offre culturelle des différents opérateurs afin de mieux mettre en évidence la présence de ces richesses de manière à encourager la consommation locale de la culture. Les outils communaux seront ainsi mis à disposition, en ce compris le bulletin communal, pour ces promotions,
- encourager le déploiement de toutes les facettes du domaine culturel (artistes de rue, musiciens, danseurs, comédiens, sculpteurs, peintres, céramistes, dessinateurs de BD, etc.) et réaliser une démarche pour diffuser plus largement leur art.

## Mettre en avant les artistes locaux et les associations culturelles locales

Il ne peut y avoir de culture dans sa plus forte dimension sans des artistes et des associations culturelles. Les apports de la culture peuvent être d'autant plus riches et puissants que le tissu d'artistes et d'associations est fort au niveau local. Notre commune bénéficie, sur son territoire, de la présence d'artistes – professionnels ou non – désireux de rencontrer un public. Par ailleurs, plusieurs associations locales s'investissent et mériteraient d'être davantage mises en avant pour la qualité de leur travail. Notre rôle est de jeter des ponts entre les milieux artistiques et le public, et de favoriser le renouvellement et l'émergence de ce milieu artistique. Nous nous donnons pour mission essentielle de favoriser le maximum de rencontres entre les citoyennes et citoyens, et les supports culturels les plus variés.

## Nous défendons de :

- assurer l'accessibilité des associations culturelles communales à des salles communales au sein des quartiers pour pratiquer leurs activités culturelles au plus proche des citoyennes et des citoyens, au besoin en créant de nouveaux lieux,
- examiner les dossiers urbanistiques d'envergure sous l'angle de la culture en imposant des lieux culturels et de rencontre au sein des quartiers,
- instituer « une maison des associations » et en assurer la gestion au bénéfice de toutes les associations locales dont celles actives dans le domaine de la culture,
- soutenir les associations culturelles communales et les artistes locaux dans la prise en charge des coûts de location de locaux pour l'organisation d'événements culturels, et ce, sans que cela ne soit au détriment des missions menées par les opérateurs culturelles,
- assurer la pérennité de « Parcours

d'Artistes » qui permettent à ces derniers de se faire connaître, mais également à rendre l'Art plus accessible auprès du grand public. La possibilité ainsi offerte de découvrir les lieux de création et d'avoir un contact direct avec les artistes peut créer des vocations ou donner envie de découvertes plus approfondies,

- organiser, en partenariat avec les opérateurs culturels locaux, des rencontres sur les places publiques en mettant tables et chaises à disposition des artistes et en y invitant le public (en s'inspirant, par exemple, de Place(s) à l'art qui permet aux artistes plasticiens de présenter leurs productions),
- organiser de façon récurrente dans les communes une « Fête des Artistes » (sur le même modèle que les fêtes de la musique) permettant à des artistes locaux, toutes disciplines confondues, de montrer leurs créations sur les places publiques,
- développer des lieux de création, de divertissement et d'exposition

et favoriser l'installation d'œuvre d'art dans les lieux publics, sous forme d'expositions temporaires ou d'implantations définitives.





## DES FÊTES ET DES ANIMATIONS DE QUARTIERS



Les fêtes et animations de quartiers sont loin d'être accessoires. Elles illustrent bien notre mode de pensée, notre ambition pour un meilleur vivre ensemble au sein de notre commune !

Nous ambitionnons ainsi d'animer plus encore les quartiers de notre ville. Pour le centre d'Ottignies, le développement de la place du Centre mais aussi du nouveau quartier autour de la gare sera primordial ! Nous poursuivrons la

politique de soutien aux associations qui organisent des animations tout au long de l'année ! L'objectif est de donner l'envie aux Néo-Louvanistes de descendre sur Ottignies, Cérroux-Mousty et Limelette, et à l'inverse de faire monter les Ottintois sur Louvain-la-Neuve !

Il faut mettre en avant les atouts de notre entité pour garder les habitantes et habitants sur le territoire de leur

ville, aussi durant leurs temps libres (voir le programme dans le domaine de la culture).

Le concept de circuit court peut s'appliquer également aux activités de loisir et de détente avec une conséquence positive pour l'environnement si les habitantes et habitants doivent moins se déplacer en dehors de la commune.



## LA SÉCURITÉ, UN DROIT FONDAMENTAL

La sécurité est un droit fondamental à assurer au quotidien. Protéger, garantir le respect des règles et éviter toute impunité... Il s'agit d'un autre exemple des missions de base que l'Etat, à chaque niveau de pouvoir et donc aussi au niveau local, doit assurer en priorité.

Chaque habitante et habitant aspirent légitimement à ce que son intégrité physique, psychique et morale soit respectée en toute circonstance. Ils souhaitent vivre dans un quartier calme, tranquille et propre.

Si la répression en la matière est nécessaire, la prévention est indispensable. Aussi nous mettrons en place une politique de sécurité globale et intégrée dans laquelle les caméras de surveillance auront leur place, sans tabou, comme outil de prévention dans les zones où elles sont rendues nécessaires en concertation avec les services de police et les riverains concernés. L'éclairage public sera restauré après minuit et pourra être renforcé dans certaines zones à risque et connues des autorités, des patrouilles de police

plus fréquentes dans les endroits plus problématiques....

Sans oublier une politique efficace de propreté et de lutte contre les incivilités qui engendrent un sentiment d'insécurité et favorise la délinquance. Nous travaillerons en étroite collaboration avec l'associatif pour éduquer et responsabiliser nos jeunes (écoles de devoirs, maisons des jeunes, agents de quartier...) mais aussi avec les autres acteurs qui « animent » les quartiers de notre entité (UCLouvain, cercles étudiants, commerçants, etc.).

Il est par ailleurs essentiel que la politique locale de sécurité soit réalisée de manière coordonnée avec les autres niveaux institutionnels policier, judiciaire et administratif.

Nous restons bien évidemment attentifs à l'équilibre subtil qui doit exister entre la sécurité et le respect des libertés individuelles.

#### Il faut :

- renforcer les patrouilles de nuit sur l'ensemble de la Commune. Actuellement, et pour toute période de l'année, seules deux patrouilles de police travaillent la nuit sur notre commune. Cela est nettement insuffisant. Nous ferons l'effort budgétaire nécessaire pour y remédier et passer à trois patrouilles de nuit. De manière général, il conviendra d'objectiver cet accroissement,
- valoriser la fonction d'inspecteur de quartier et d'accroître leur visibilité par la population : lieu de permanence hebdomadaire, numéro d'appel direct, etc.,

- créer une « brigade de gardiens de la paix » sous l'autorité des policiers de proximité et présente dans tous les quartiers pour renforcer la prévention et la cohésion sociale. Les gardiens de la paix joueront un rôle important dans nos rues afin d'assurer ce rappel de la règle, d'augmenter la qualité de vie du quartier, la sécurité des citoyennes et citoyens et la protection de leurs biens,
- systématiser les patrouilles à pied et à vélo dans nos centres urbains,
- mettre en place un éclairage de rues intelligent,
- placer aux endroits qui seront déterminés par les services de police des caméras de surveillance passives, tant à Ottignies qu'à Louvain-la-Neuve (lieux identifiés comme « problématique » ou « à risque »...). Cette vidéo-protection aura un double objectif : la prévention (pour dissuader) et l'identification (pour traduire en justice). Il n'y aura pas de contrôle en direct (sauf éventuellement lors de certains événements ponctuels) mais bien une aide a posteriori pour

l'interpellation des auteurs et une dissuasion certaine au fur et à mesure que ces dispositifs seront connus, dans le respect des normes de protection des données à caractère personnel,

- mieux faire connaître le Règlement de police sanctionnant les incivilités,
- renforcer l'utilisation des SAC et/ou des amendes administratives environnementales dans la lutte contre la malpropreté publique (flagrant délit de salissure, abandon de canettes, de mégots, dépôts clandestins, tags, etc.) et contre les nuisances sonores,
- améliorer l'accueil dans les services de police au sein du nouveau commissariat de police,
- garantir une couverture optimale des réseaux de téléphonie pour pouvoir appeler les secours à quel que endroit de la commune.

Au niveau de la sécurité routière, notre objectif est d'assurer un meilleur équilibre entre les différentes catégories d'utilisateurs et d'offrir une plus



grande sécurité routière aux personnes les plus vulnérables. A cet égard, nous lutterons spécifiquement contre les excès de vitesse sur certains axes et dans certains quartiers, en particulier dans les zones sensibles (proximité d'école, de crèche, etc.).

#### Nous proposons :

- d'établir un cadastre local des lieux accidentogènes afin de déterminer un plan d'investissement spécifique pendant la législature, en partenariat avec les autres autorités concernées (Région wallonne, Province, etc.),
- de faciliter et de sécuriser au maximum la mobilité des « deux roues » de façon générale mais aussi lors de travaux d'aménagement ou de réaménagement de voiries (marquages au sol, bornes, rambardes...),
- d'étudier l'opportunité de placer des caméras ANPR (système de reconnaissances des plaques d'immatriculation).



A notre époque, les églises doivent pouvoir s'ouvrir davantage à des activités culturelles (ou non) à côté de leurs activités spirituelles.

Des concerts, des expositions doivent pouvoir y être organisés plus souvent ! Cela participerait en outre à une mise en valeur accrue du patrimoine de notre commune.





## PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE : LA TRANSVERSALITÉ

### **Transparence et participation seront les moteurs de nos actions.**

La « démocratie participative » est le complément indispensable de la « démocratie représentative ». Elle fait partie de notre ADN au sein d'Impulsion C. Elle enrichit la vie locale et aide à la prise de décision grâce à l'apport de chacune et chacun. Nous considérons que la commune doit être un espace de dialogue, de participation et de transparence.

Les citoyennes et citoyens sont naturellement proches des problématiques communales. Elles les touchent au quotidien. Voter une fois tous les six ans est insuffisant pour relayer ses attentes. La population doit pouvoir être informée mais également consultée. A mi-mandature, et en fonction des nouveaux projets pour lesquels nous n'aurions pas reçus mandats lors des élections communales (par exemple parce que notre programme ne pouvait l'anticiper

ou parce que les réalités changent), nous ambitionnons d'organiser une consultation populaire à l'échelle de la commune.

Pour **Impulsion C**, la participation citoyenne n'est pas qu'un slogan et, pour qu'elle existe pleinement, il faut prendre des initiatives concrètes :

- Encourager la participation des citoyennes et citoyens à la

vie communale en soutenant les comités de quartiers et autres initiatives citoyennes, mais aussi en travaillant activement sur les freins à la participation (garde d'enfants, information préalable et pertinente, etc.) ;

- Mettre en place une véritable plateforme de participation citoyenne. Celle-ci contiendrait les délibérations du Conseil communal, la liste des associations de toute nature (ASBL, ONG, associations de fait...) recevant une subvention communale, le montant et l'objet de la subvention, les informations sur les projets en cours et réalisés, ... Avec la possibilité d'interagir ;

- Organiser plus de réunions d'informations à destination des habitantes et habitants pour des projets impactant leur quartier et mieux prendre en compte les remarques émises. Il faut par ailleurs mieux communiquer vers ces habitantes et habitants pour indiquer ce qui aura été pris en compte, et justifier ce qui ne le serait pas. Pour les grands projets immobiliers (+ de 15 logements), au-delà de

l'affichage, nous nous engageons à donner une information individuelle aux riverains (dont l'envoi d'un courrier avec un questionnaire à remplir, les citoyennes et citoyens n'étant pas toutes et tous informatisés) ;

- Faire un retour trimestriel vers la CCATM pour informer les membres de la suite donnée ou pas à leurs avis ;

- Présenter annuellement, lors de réunions publiques ouvertes à tous, un bilan du travail réalisé par le Collège communal et la situation financière de la Ville ;

- Créer une boîte à idées : permettre aux citoyennes et citoyens de proposer au Collège des projets via Internet ou par courrier ; ceux-ci devant avoir une portée générale pour l'ensemble des habitantes et habitants ou une partie de ceux-ci, et devant être compatibles avec l'intérêt général.

Nous souhaitons une gestion saine, cohérente et efficace de la Ville. C'est ainsi que chaque dossier qui sera traité au Collège communal et au Conseil

communal devra faire l'objet d'une double analyse préalable :

- Une analyse de type « Kafka » qui veillera à mesurer l'impact de la décision en termes de simplification administrative ;

- Une analyse « Développement durable ». Nous pensons que le développement durable ne peut pas faire l'objet d'un point déterminé du programme, parmi d'autres. Le développement durable constitue l'élément transversal par excellence à tous les dossiers, à toutes les politiques. Chaque politique, chaque projet devrait être évalué positivement en termes de développement durable pour être décidé, arrêté ou poursuivi.

Nous proposons que le conseiller en environnement remette un avis sur chaque dossier.



# UNE ADMINISTRATION COMMUNALE AU SERVICE DES CITOYENS



Une administration communale au service des citoyens

De manière transversale, pour l'ensemble des compétences précitées, nous veillerons à ce que l'administration communale soit toujours orientée solutions et au

services des citoyennes et citoyens. L'ensemble du personnel y sera sensibilisé et, au besoin, formé à cet effet.

Par ailleurs, le principe du « Single Point Of Contact » (SPOC) sera mis en œuvre pour toutes demandes de

citoyennes et citoyens, d'entreprises, d'indépendants, d'associations et de partenaires.

Toutes les demandes transversales seront ainsi traitées en interne de manière intégrée et coordonnée.





## LE NUMÉRIQUE COMME OUTIL D'AMÉLIORATION DE LA VIE DES CITOYENNES ET CITOYENS

Au 21ème siècle, la commune se doit d'offrir des services numériques de qualité à ses citoyennes et citoyens et à ses entreprises. Pour ce faire, nous développerons les objectifs stratégiques suivants :

- Une couverture réseau étendue au service des citoyennes et citoyens, et des entreprises ;
- Des services communaux accessibles en ligne ;
- Une politique d'inclusion numérique proactive ;
- Une participation citoyenne active en ligne ;
- Des décisions stratégiques basées sur des données fiables, sécurisées, et de qualité ;
- Des données transparentes et accessibles aux citoyennes et citoyens.

### **Une couverture réseau étendue au service des citoyennes et citoyens et des entreprises**

Ce n'est un secret pour personne, la couverture du réseau du centre



d'Ottignies et de Louvain-la-Neuve est largement insuffisante, et entrave l'activité de nos commerçants et citoyennes et citoyens.

Nous nous engageons à régler rapidement la situation, en prenant nos responsabilités. Si cela s'avère nécessaire, nous n'hésiterons pas à mettre en demeure les opérateurs pour qu'ils remédient à la situation.

Nous continuerons à développer le réseau d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour augmenter le débit (réseau wifi, fibre)

## **Des services communaux accessibles en ligne**

Plusieurs de nos services communaux sont accessibles en ligne, mais l'étendue de ces services pourrait être améliorée, afin d'aider les personnes actives à accéder aux services communaux en dehors des heures de travail. Nous proposons donc d'augmenter le nombre de services communaux accessibles en ligne, et ce, sans réduire leur accessibilité physique.

## **Une politique d'inclusion numérique proactive**

Si la commune se veut davantage numérique, elle n'en ignore pas moins qu'une partie de nos citoyennes et citoyens n'a pas accès aux services en ligne, ou ne maîtrise pas les outils numériques. Il faut garantir l'inclusion numérique de toutes nos citoyennes et citoyens. Les Espace Public Numériques ne remplissent, actuellement, pas l'ensemble de ces objectifs.

Nos propositions sont les suivantes :

- Elargir les horaires d'accès de l'Espace Public Numérique (soirées-Weekend) ;
- Mettre en œuvre un service de « aidants numériques » pour accompagner les résidents dans leurs démarches en lignes ;
- Mettre du matériel informatique à disposition des citoyennes et citoyens qui n'en ont pas les moyens,

en organisant une campagne de collecte d'appareils numériques non utilisés auprès des entreprises et des citoyennes et citoyens ;

- Augmenter le nombre de formation aux outils numériques en les différenciant selon les publics-cibles (personnes âgées, élèves, PME/Commerçants et indépendants) en allant à la rencontre de ceux-ci (formation dans les écoles, au sein d'associations de quartier, etc.)

## **Des décisions stratégiques basées sur des données fiables, sécurisées, et de qualité grâce la bonne gouvernance des données**

Pour que le conseil communal, le collège et l'administration puissent prendre des décisions objectives, ils doivent pouvoir se baser sur

des données fiables, de qualité, et facilement analysables. Cela passe par la mise en place d'un plan de gouvernance des données communales.

Nous proposons de :

- définir et sélectionner les données stratégiques de la commune,
- améliorer la qualité de ces données,
- sécuriser ces données stratégiques (RGPD, sécurité informatique),
- analyser ces données et les regrouper dans des Dashboard thématiques permettant d'objectiver les constats et de prendre des décisions éclairées.

## Des données transparentes et accessibles aux citoyennes et citoyens

Pour que les citoyens puissent pleinement participer à la vie politique de la commune, il est important qu'ils aient accès de manière transparente aux données sur base desquelles sont prises les décisions.

Nous proposons de faire évoluer le site web de la ville vers une plateforme centralisée pour l'accès aux informations municipales, aux annonces et aux actualités.

Ottignies, le 20 septembre 2024

**ImpulsiOIN** <sup>c</sup>  
C'est au quotidien qu'on change les choses.